

Pour avoir incendié des véhicules
05 personnes arrêtées à Ain Defla

P.05

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Le journal du citoyen 24ème année

N°7065 - LUNDI 23 DECEMBRE 2024 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Des mesures strictes pour la stabilité du marché
Le plan «Zitouni» pour le Ramadhan



Lire en page 03

Loi de Finances 2025
Faid plaide pour la finalisation des textes dans les délais impartis P.04

ORAN P.07

Développement local
Pour une bonne gestion et de consommation des crédits
Dans le cadre d'une coopération algéro-libyenne
02 délégations de jeunes reçues au village méditerranéen
«Jumelage entre les wilayas»
Coup d'envoi d'une caravane avec la participation de 400 jeunes



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...
Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41
Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefourdoran@yahoo.fr

Face aux plans ciblant l'Algérie

Le président du MSP appelle à une prise de conscience

Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelaali Hassani Cherif a appelé, samedi à Alger, à une prise de conscience de l'amplitude des plans ciblant l'Algérie. Président d'une conférence au siège du parti sur la "Stabilité de la famille et son rôle dans le renforcement de la sécurité de la société au vu des mutations actuelles", M. Hassani Cherif a indiqué que le thème de cette conférence "n'est pas uniquement lié à la protection de la famille des dangers auxquels elle est confrontée, mais concerne également l'impact des mutations et des développements sur les peuples et les pays", précisant que "le renforcement de la sécurité nationale

est lié à l'évolution de l'Homme et à sa préparation à la vie familiale". A ce propos, il a appelé à faire preuve de "conscience face aux défis guettant l'Algérie" à travers "l'immunisation de l'individu et sa conscientisation de sa responsabilité envers la nation". Il a également appelé à "protéger la famille et à s'y intéresser davantage, étant la pierre angulaire de la société", d'autant que la sécurité nationale est étroitement liée "à la sécurité familiale et de la société". Le président du MSP a, en outre, rappelé son programme de la présidentielle 2024, qui se veut "une référence pour le parti eu égard aux visions prospectives qu'il présente dans divers domaines".

Renforcement de la cohésion nationale

Benounane souligne l'engagement de son parti Talaie El Houriyet

Le président du parti Talaie El Houriyet, Reda Benounane, a souligné, samedi à Annaba, l'engagement de son parti à œuvrer et à contribuer au renforcement de la cohésion nationale et à la consolidation du front intérieur, afin de fortifier le pays contre toutes les menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité des nations. "Le renforcement du front intérieur est tributaire de la préservation de la cohésion nationale et de la réalisation du développement global", a-t-il déclaré lors de l'ouverture de la 3ème session or-

dinaire du comité central de cette formation politique. Benounane a également insisté sur "l'importance d'impliquer la classe politique et lui permettre d'être un partenaire efficace dans le renforcement du front intérieur et la promotion de la cohésion nationale". La troisième session ordinaire du comité central du parti Talaie El Houriyet, placée sous le slogan "Pour un dialogue national responsable afin de renforcer le front intérieur", a réuni des membres du comité central du parti et des militants venus de plusieurs wilayas.

Baptisée «One Pay»

La BNA lance sa nouvelle carte CIB à débit différé



La Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé dimanche dans un communiqué le lancement d'une nouvelle carte CIB à débit différé, permettant aux clients de payer leurs achats et régler leurs factures, avant de débiter ces dépenses une seule fois en fin de mois. "Les paiements de proximité ou en ligne effectués au moyen de la nouvelle carte CIB, baptisée One Pay, sont débités à la fin du mois", indique le communiqué, précisant que cette carte, accessible aux clients par-

ticulariers à revenus stables, permet à son titulaire "une meilleure gestion de son budget et une visibilité parfaite sur ses dépenses". Le titulaire de la carte One Pay, abonné au service SMS Card, reçoit pour chaque transaction de paiement un SMS de notification, ajoute la même source. De plus, il est possible de consulter, via la plateforme e-Banking et l'application BNAtic, les transactions de retrait autorisées sur la base du solde disponible en compte ainsi que les paiements différés.

Questions soulevées au niveau national

Mme Hanoune appelle à un «large débat national»

La secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, a appelé samedi à Alger au lancement d'un "large débat national" pour examiner les différentes questions soulevées sur la scène nationale, dont le projet de loi portant code de la commune et de la wilaya. S'exprimant à l'occasion de la réunion du Bureau du parti de la wilaya d'Alger, Mme Hanoune a mis en avant l'importance de la commune qui est liée aux préoccupations quotidiennes des citoyens, soulignant le

rôle des médias dans la transmission des préoccupations de la société en vue de leur prise en charge. Par ailleurs, la SG du PT s'est félicitée du dialogue ouvert par le ministre de l'Education nationale avec les syndicats du secteur en sus du dialogue initié par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique avec les étudiants des facultés de médecine, à l'effet de prendre en charge les différentes préoccupations des professionnels de ces deux secteurs.

Lois relatifs à la Commune et à la Wilaya

Le RND satisfait du contenu des avant-projets

Le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Mustapha Yahi a exprimé, samedi à Boutheldja (El Tarf), la satisfaction de sa formation politique quant au contenu des avant-projets de lois relatifs à la Commune et à la Wilaya. Yahi, qui animait un meeting à la maison de jeunes du Martyr Ahmed Tarkhouche, dans la commune de Boutheldja, a indiqué que lesdits avant-projets de loi "englobent la plupart des revendications formulées par le RND au cours des dernières années, notamment celles relatives au renforcement des prérogatives

des élus et à leur protection, ainsi qu'au traitement des situations de blocage observées dans des assemblées élues", ajoutant que le parti s'attèle actuellement à faire part de "nouvelles propositions" à ce sujet. Après avoir salué la vision prospective du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et sa haute conscience du rôle des collectivités locales dans le développement local, il a loué son approche de la démocratie participative en associant la classe politique à l'enrichissement des travaux du comité d'experts mis en place pour préparer les textes précités.

Solidaires de la cause sahraouie

Les deux militants suédois arrivent à Tindouf



Les deux militants suédois solidaires de la cause sahraouie, Benjamin Ladra et Sanae Kotbi, sont arrivés, samedi soir dans la wilaya de Tindouf, dans le cadre de leur parcours à vélo organisé en solidarité avec le peuple sahraoui. Accompagnés de leur photographe Leif Eriksson, les deux militants, ont été accueillis à l'entrée de la ville de Tindouf par les associations de la société civile, des citoyens et des jeunes. Dans une déclaration à la presse, Sanae Kotbi a exprimé sa "joie d'être arrivée à Tindouf, abritant les camps des réfugiés sahraouis, dernière halte avant de se rendre au début de l'année prochaine, avec ses

coéquipiers, aux camps de réfugiés sahraouis, dans le cadre de leur initiative visant à faire connaître la cause du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique", se disant "très fière" de cette action de solidarité. Elle a également exprimé sa reconnaissance pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé, ainsi qu'à son coéquipier, lors des différentes haltes de leur parcours à travers de nombreuses régions d'Algérie, 26e pays qu'ils visitent dans le cadre de cette initiative solidaire, qui leur a permis de "faire connaître la cause sahraouie et les souffrances du peuple sahraoui, face au black-out médiatique imposé par l'occupation marocaine".

Des mesures strictes pour la stabilité du marché

Le plan «Zitouni» pour le Ramadhan

Par B.Habib

Comment agir en périodes des pics de consommation et de décalage entre l'offre et la demande? Quels mécanismes compte introduire l'Etat pour garantir l'équité et la transparence sur le marché? L'action primordiale prise consiste à remonter jusqu'à la source de l'activité des commerçants, c'est-à-dire l'importation. Du nouveau en effet pour les importations et l'activité de la revente en l'état en Algérie. De nouvelles mesures sont en effet instituées à l'endroit des importateurs et autres opérateurs économiques versant dans l'activité de la revente en l'état. En plus du fait que ces opérateurs soient habituellement et en de telle circonstance, tenus de se conformer au cahier de charges, ils doivent également respecter les délais de communication de leurs ventes et de leurs stocks en produits pour garantir la stabilité du marché de la consommation et éventuellement éviter des perturbations en matière de disponibilité des produits sur les marchés. Le nouveau plan «Zitouni» va-t-il donner ses fruits? Tout porte à le croire si l'on en juge par les succès notables des expériences précédentes, particulièrement concernant la lutte contre les spéculations. Il est admis que le Ramadhan est le mois de l'année où le risque de prix anormaux et les excès de zèle des commerçants qui recourent aux pratiques illicites, deviennent palpables et pas évidents. C'est le mois de l'année où le consommateur lambda espère encore davantage une clémence des prix et une disponibilité permanente sur les marchés des produits alimentaires. Force est de reconnaître que le phénomène a connu des proportions inquiétantes ces dernières années au point où l'Etat a été obligé de durcir le ton et prendre des mesures draconiennes pour réguler les prix sur les marchés et par là même, prendre des mesures sévères contre les spéculateurs et les fraudeurs, conformément à la législation qui interdit les pratiques commerciales

les illicites et frauduleuses. Le Département du Commerce vient d'agir une nouvelle fois à travers des mécanismes de régulation des pratiques des opérateurs économiques, spécialisés dans l'importation. Tout compte fait et à la veille de chaque mois de Ramadhan, des opérateurs économiques et des commerçants se frottent les mains, cherchant à sous-déclarer leurs ventes et leurs stocks en produits de nécessité. Certains de ces opérateurs rechignent parfois à déclarer leurs états de vente et de stock, ce qui constitue une infraction à la réglementation en vigueur. Dorénavant, ils devraient plutôt prendre leurs dispositions afin de communiquer périodiquement et dans la transparence totale, leurs statistiques sur leurs ventes et leurs stocks au risque de s'exposer au retrait de l'attestation de conformité, pour ce qui est notamment des importateurs qui font la revente en l'état. Le ministère du Commerce intérieur a annoncé de nouvelles mesures strictes visant les opérateurs économiques n'ayant pas déclaré leurs statistiques sur l'état des ventes et des stocks pour le premier semestre 2024. Cette initiative s'inscrit dans les efforts du ministère pour garantir la transparence et maintenir la stabilité du marché national, notamment à l'approche du mois de Ramadhan. Selon un communiqué du ministère, le ministre du Commerce, Tayeb Zitouni, a ordonné le retrait de l'attestation de conformité aux opérateurs économiques actifs dans l'importation pour revente en l'état, qui n'ont pas respecté l'obligation de dépôt des rapports sur les ventes et les stocks dans les délais impartis, étant donné que cette attestation est une condition essentielle pour exercer des activités d'importation. Le Département du Commerce veut ainsi assurer une «main de fer» à l'activité de la revente en l'état, de manière à réduire certaines importations qui sont parfois inutiles et coûteuses pour le Trésor de l'Etat. Les autorités supérieures du commerce signalent ainsi un durcissement des contrôles à l'égard des contrevenants. Cependant, des

exceptions ont été prévues pour les opérateurs ayant respecté les délais de dépôt des données requises. Ces mesures d'exclusion concernent également les importateurs de produits de première nécessité tels que les bananes, la viande, le lait infantile, le café, la levure, les fruits secs et les épices. Le ministère a précisé que ces exceptions visent à préserver l'approvisionnement du marché national, en particulier durant le mois de Ramadhan, période marquée par une forte demande sur les produits de base. L'application de ces exceptions sera soumise à l'évaluation de l'administration centrale, témoignant de la volonté des autorités de concilier rigueur envers les contrevenants et continuité de l'approvisionnement. Ces nouvelles mesures visent à assurer un équilibre entre l'offre et la demande, surtout en période de pic comme le mois de Ramadhan. Elles devraient contribuer à renforcer la transparence, à lutter contre les pratiques monopolistiques et à garantir aux citoyens un accès régulier aux produits essentiels, à des prix raisonnables et de qualité. Le ministère a également insisté sur l'importance de la coopération des opérateurs économiques avec les autorités compétentes. Il a rappelé que la déclaration régulière des statistiques est à la fois une obligation légale et une responsabilité morale qui contribuent à la protection du consommateur et à la stabilité du marché. Avec ces nouvelles mesures, le ministère du Commerce réaffirme sa détermination à appliquer des sanctions fermes aux opérateurs non conformes. Le retrait de l'attestation de conformité constitue un avertissement pour les opérateurs négligents, tout en renforçant les efforts du gouvernement pour réguler le marché et instaurer une concurrence équitable entre les différents acteurs. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale visant à protéger l'économie nationale et à garantir un environnement économique stable où les consommateurs restent au cœur des préoccupations des politiques publiques.

Consolidation du socle démocratique

Des étapes politiques décisives en 2024

L'Algérie a connu, en 2024, des étapes politiques décisives et des décisions importantes qui ont contribué à la consolidation du socle démocratique, à la poursuite du processus de réforme globale du système législatif et institutionnel et à la mise en place des mécanismes de dialogue et de concertation en associant le citoyen à la prise de décision. L'événement politique le plus marquant a été la tenue d'une élection présidentielle anticipée le 7 septembre, annoncée au mois de mars par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui avait, alors, précisé que les raisons de cette décision étaient "purement techniques et n'auraient aucun impact sur le scrutin ou son déroulement". En effet, le processus électoral s'est déroulé, depuis la convocation du corps électoral le 8 juin à l'annonce des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle le 14 septembre, dans le respect des prin-

cipes de la pratique politique démocratique, intégrée et transparente. Le scrutin s'est tenu dans un climat serein et calme, après une campagne électorale propre, marquée par une concurrence loyale autour des programmes et des idées, ainsi que par le respect mutuel entre les trois candidats à cette échéance nationale, qui a pris fin avec le renouvellement de la confiance en M. Abdelmadjid Tebboune pour un second mandat présidentiel. Dans le cadre de son approche démocratique participative qu'il a consacrée durant son premier mandat, le président de la République a annoncé, dès sa prestation de serment le 17 septembre dernier, le lancement d'un dialogue national et de consultations intensives avec toutes les forces vives de la nation, y compris les jeunes, afin d'"asseoir une véritable démocratie". Il a affirmé que le dialogue national qui aura lieu fin 2025 ou début 2026, a pour objectif de tracer

ensemble la voie à suivre, après la révision des lois relatives aux organes de l'Etat moderne, à l'instar des codes communal et de wilaya. Le processus de réforme globale des systèmes législatif et institutionnel du pays s'est, ainsi, poursuivi l'année dernière, notamment avec l'installation, en octobre dernier par le président de la République, de la Commission nationale de révision des codes communal et de wilaya, présidée par l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Dahou Ould Kablia, en concrétisation de son engagement durant la campagne électorale et lors de sa prestation de serment. L'attachement du président de la République à renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation s'est précisé à maintes reprises cette année, notamment à travers la rencontre qu'il a tenue en mai dernier, avec les présidents de 27 partis politiques représentés aux Assemblées nationales et locales élues.

Point de Vue Par BOUHALI Abdallah

Les Syriens entre la sincérité des uns et les mensonges des autres

Après la chute d'Al Assad, le fils, la Syrie veut tourner la page. Une page pas comme les autres. Celle-ci est plus compliquée, difficile à tourner au vu des immenses interférences internes et externes. Le nouveau leader, considéré comme le héros de cette révolution, pour le moins curieuse, Ahmed Al-Charaa alias Abou Mohammed Al-Joulani, traîne déjà quelques casseroles depuis sa précédente vie islamiste et terroriste. Ensuite, les nombreux groupes rebelles ayant participé à la chute du régime dont Hayat Tahrir Al-Cham, veulent participer au pouvoir notamment dans leurs régions respectives. Enfin, l'Occident veut se mêler à l'équation, en avançant prudemment ses pions et en tentant de contrôler les nouvelles forces en Syrie. Il est clair que la situation ne prête à aucun optimisme et les dés semblent pipés dès le départ. La cartographie politique syrienne ne ressemble à aucune autre dans la région. Elle est plus compliquée que celle de l'Irak ou encore du Liban. La chute rapide du régime d'Al Assad laisse de nombreuses questions sans réponse, de même que cet intérêt soudain de l'Occident qui n'a rien d'innocent et risque même de renverser dangereusement les données d'une paix durable comme le souhaitent les Syriens. Les opérations de séduction, menées par les Etats Unis, l'Allemagne, la Grande Bretagne ou encore la France, sonnent comme une tentative de hold-up de ce nouveau printemps arabe qui souffle sur la Syrie. Faut-il souligner, d'un autre côté, le rôle joué par la Turquie qui, en aucun cas, ne veut être éloignée du jeu. Bien au contraire, la Turquie pèse de tout son poids et garde toujours un œil sur la région kurde de la Syrie. L'enjeu est énorme, l'enjeu est fragile et délicat. Pour les Syriens, ayant passé toute une vie dans la misère et la répression, il serait hasardeux de prêter l'oreille à ces chants de sirènes. Comme il serait dangereux de donner carte blanche à celui qui, il y a à peine quelques années, avait prêté allégeance à Al Qaïda. Mais la réalité est là avec toutes ses contradictions et ses incertitudes. Seul le temps permettra de voir clair et de faire la part entre la sincérité des uns et les mensonges des autres.

La Directrice générale des impôts à la Chaîne 3

«Le recouvrement fiscal en augmentation de 5,5%»

La Directrice générale des impôts (DGI), Amel Abdellatif, a annoncé ce dimanche que le recouvrement en matière de fiscalité ordinaire a augmenté de 5,5 %. Considéré comme l'un des grands chantiers de l'administration fiscale, le recouvrement a connu cette année une nouvelle hausse. «Pour l'année 2024, il y a eu une augmentation de 5,5 % en matière de fiscalité ordinaire, recouverte par la DGI. Nous sommes passés de 2 milliards 401 millions de DA à 2 milliards 534 millions de DA jusqu'au 31 octobre 2024», a révélé Mme Abdellatif lors de son passage dans l'émission «L'invité du jour» de la Chaîne 3 de la Radio algérienne. «Cette hausse n'est pas due uniquement à une augmentation de l'impôt sur le revenu global (IRG), mais également à une légère hausse des autres segments de la fiscalité ordinaire», a expliqué l'oratrice, avant de préciser: «Cela demeure insuffisant, car notre impératif est de couvrir les dépenses publiques. Pour ce faire, il faudrait qu'il y ait un effort de chacun de nous». Invitée à faire un premier bilan de l'opération de numérisation du secteur des impôts, Mme Abdellatif a rappelé que les efforts et les opérations engagées ces dernières années par l'administration fiscale ont permis la multiplication des sites de déclaration et de paiement en ligne, citant à titre d'exemple les portails «Jibayatic» et «Moussahamatic». La DGI s'est également félicitée des résultats enregistrés au niveau de la plateforme «Tabioucom», dédiée au paiement en ligne des droits de timbres fiscaux, dont le lancement a eu lieu le 8 août dernier.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

**L'huile d'olive,
l'autre atout!**

Les prix de l'huile d'olive ont connu une hausse notable cette saison, atteignant environ 1.500 DA pour l'huile d'olive extra vierge et 1.200 DA pour l'huile vierge ordinaire. Et pourtant, La filière est en pleine expansion. La filière oléicole algérienne connaît une expansion notable avec 500.000 hectares dédiés aux oliviers, soit 45 % des surfaces fruitières et plus de 70 millions d'oliviers dont 48 millions en production, d'après l'expert en oléiculture, Arezki Toudert, qui a donné un grand aperçu sur la filière dans une interview à *El Moudjahid*. Les variétés dominantes incluent «Chemla» et «Sigoise», adaptées à divers climats, ainsi que «Arbequina» et «Arbozina», particulièrement performantes dans le Sud. Pour la campagne 2024-2025, une production de 80 à 90.000 tonnes d'huile d'olive est prévue, malgré les défis climatiques liés à la sécheresse et à une mauvaise répartition des pluies. Les précipitations récentes ont toutefois revitalisé les oliviers, sauvant la récolte dans plusieurs régions clés, comme Béjaïa (13 millions de litres prévus), Bouira (7-9 millions), et Tizi-Ouzou (4,5-5 millions). Avec des efforts de replantation et d'irrigation, cette filière pourrait devenir un levier majeur de l'économie nationale et internationale. Quant aux prix, il indique que les prix de l'huile d'olive en Algérie sont en hausse, en raison des coûts de production élevés et des conditions climatiques défavorables. Bien que compétitifs à l'international (07 à 09 euros/litre), ils pourraient augmenter davantage sans la mécanisation de la récolte. «L'huile d'olive algérienne jouit d'une forte demande sur les marchés internationaux, notamment en Europe et en Asie. Nous exportons principalement vers des pays comme la France et l'Espagne. Environ 99 % de notre production est destinée à la consommation domestique, mais nous avons un potentiel énorme pour l'exportation», a-t-il révélé. Akli Moussouni, expert agronome, met en lumière le potentiel significatif de la filière oléicole en Algérie pour dynamiser et diversifier l'économie nationale. L'olivier, bien adapté au climat méditerranéen, réduit la dépendance aux importations d'huiles de graines. Entre 2012 et 2022, la superficie oléicole a augmenté de 34 %, atteignant 440.000 hectares avec une densité moyenne de 230 arbres par exploitation. Des initiatives individuelles ont également émergé, avec des distinctions internationales pour certains acteurs. Cependant, leur impact reste limité sans une organisation collective des producteurs. L'oléiculture commerciale, soutenue par les pouvoirs publics, se développe notamment dans le Sud du pays pour répondre aux marchés extérieurs. Cependant, des défis subsistent: faible consommation nationale, manque de logistique, de qualité et d'emballages adéquats, selon Akli Moussouni. Il estime qu'une organisation collective des producteurs est essentielle pour maximiser les efforts individuels et répondre aux exigences internationales. L'État doit accompagner cette structuration pour un développement durable et compétitif de la filière oléicole. «Avec un soutien continu du gouvernement et une volonté collective des producteurs, nous sommes convaincus que nous pouvons faire avancer cette filière vers une autosuffisance durable et renforcer notre position sur le marché international», a estimé Arezki Toudert.

32ème Foire de la production algérienne**Le Groupe Sonatrach met en avant sa participation**

Le Groupe Sonatrach, toutes filiales stratégiques confondues, participe à la 32 édition de la Foire de la production algérienne, inaugurée jeudi dernier au Palais des expositions (Pins maritimes - Alger), sous le slogan: "Notre production, pilier de notre souveraineté", a indiqué un communiqué du Groupe public. A travers sa participation à cette Foire, le Groupe public met en avant "son rôle pivot dans le soutien au tissu économique et industriel national", précise le communiqué, soulignant que le "stand du Groupe présente un aperçu global de la diversité et de la complémentarité de ses activités tout au long de la chaîne de valeur des hydrocarbures, de l'exploration et la production jusqu'à

Loi de Finances 2025**Faid plaide pour la finalisation des textes dans les délais impartis**

Par Nadira FOUDAD

Adoptée par les deux Chambres parlementaires et signée par le président Tebboune, la loi de Finances pour l'année 2025 rentrera en vigueur début janvier 2025. Calculer sur la base d'un prix référentiel de 60 dollars le baril, elle prévoit, dans ses dispositions, plusieurs mesures destinées au soutien à l'investissement et à l'économie nationale selon son initiateur, le premier argentier du pays, lors de sa présentation pour débats puis adoption au niveau des deux Chambres parlementaires. Cependant, rappelant le caractère socioéconomique, elle mise sur la préservation du pouvoir d'achat du citoyen et à l'amélioration de son cadre de vie. La loi prévoit une hausse de 3,5% des recettes budgétaires en 2025 qui devraient atteindre 8.523,06 milliards de DA, alors les dépenses budgétaires devront augmenter de 9,9% à 16.794,61 milliards de DA. Selon la loi de Finances, la croissance économique de l'Algérie devrait atteindre 4,5% en 2025, tandis que la croissance hors hydrocarbures sera de 5%. Devant la discorde ayant émaillé la plénière de l'adoption au niveau de la Chambre Basse et le bras de fer entre députés et président de la commission sur le rejet de certains amendements, la Cour constitutionnelle avait notifié au président de la République sa décision portant déclaration d'inconstitutionnalité des amendements apportés par l'APN, contenus dans les articles 23, 29, 33 et 55 de la loi de Finances pour l'année 2025, adoptés par le Parlement. Cette décision fait suite à deux saisines déposées par le président du

Conseil de la Nation, Salah Goudjil et le Premier ministre, Nadir Larbaoui, qui ont soulevé des préoccupations quant à la conformité de ces articles avec l'article 147 de la Constitution. Pour son entrée en vigueur début 2025, une réunion de coordination a réuni Laaziz Fayed et les Directeurs Généraux du secteur ainsi que des responsables de structures pour apporter les dernières retouches sur l'état d'avancement des textes d'application de ladite et partant, sur la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performances (COP) de la Direction générale des Impôts (DGI). Selon un communiqué du ministère des Finances, cette réunion, la dernière de l'année 2024, s'inscrit dans le cadre d'un cycle de concertation régulière, instauré pour garantir «une gouvernance efficace et performante au sein du secteur». Il a insisté sur l'importance de maintenir ces rencontres régulières, qui permettent d'identifier les priorités, de proposer des solutions adaptées et d'assurer un suivi rigoureux des objectifs fixés, ajoute la même source. Le premier argentier du pays reste soucieux de l'élargissement de ce modèle de concertation périodique à toutes les structures du ministère et à leurs services extérieurs, en vue de garantir une coordination optimale et une efficacité accrue dans la gestion des projets et des initiatives stratégiques. Rappelant un contexte marqué par des défis stratégiques, il a évoqué le rôle central du secteur des finances dans l'action gouvernementale, soulignant les défis majeurs auxquels fait face le secteur, notamment la conciliation entre le rôle de conseiller financier, la recherche de financements durables et la pré-

servation des équilibres financiers globaux. Ces défis bien que complexes, reconnaît le ministre du secteur, doivent être perçus comme une opportunité pour le renforcement des capacités de prévision. Il s'agit aussi d'affiner les outils d'analyse et d'améliorer les processus de décision au sein du ministère. La Directrice générale des Impôts, Amel Abdelatif, a présenté un bilan global des textes d'application nécessaires pour assurer l'entrée en vigueur effective de cette loi dès janvier 2025. Le deuxième point abordé lors de cette réunion a concerné le suivi de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performances (COP) de la DGI. A cet effet, Mme Abdelatif a présenté un état consolidé de la mise en œuvre des COP, au niveau de l'administration fiscale, avec une attention particulière portée aux axes stratégiques préétablis, à savoir, l'élargissement de l'assiette fiscale et redynamisation du recouvrement, la promotion du civisme fiscal, simplification des procédures et amélioration du climat des affaires ainsi que le renforcement des capacités de la DGI. A ce titre, le ministre a rappelé que le COP constitue un «levier essentiel pour renforcer la transparence, l'efficacité et l'efficience de l'action publique, tout en améliorant la qualité des services rendus aux citoyens». Au cours de cette réunion, M.Faid a également souligné l'importance de la communication publique dans la réussite des réformes engagées, en appelant à une sensibilisation proactive du public sur les enjeux et défis de la période à venir, insistant sur la nécessité d'une communication «intelligente» pour assurer une adhésion populaire aux réformes.

Production et distribution du lait**Giplait lance une plateforme numérique de suivi en 2025**

La Présidente Directrice Générale (PDG) du groupe industriel public des productions laitières (Giplait), Samah Lahlouh, a annoncé samedi depuis Batna le lancement d'une plateforme numérique de suivi des opérations de production et de distribution du lait à travers le pays au cours du premier trimestre 2025. Lors de sa visite à la laiterie Aurès à la zone industrielle de Batna en compagnie du wali, Mohamed Benmalek, la même responsable a précisé que cette plateforme inclura les activités des 15 unités que compte le groupe dans le pays dont celle

de Batna de sorte à suivre l'approvisionnement du marché national en ce produit. Elle permettra également, a-t-elle ajouté, de connaître les quantités produites par le groupe et celles produites par chacune de ses laiteries d'une manière pour mieux maîtriser la production et la commercialisation. Mme Lahlouh a inscrit sa visite dans la wilaya Batna dans le cadre des préparatifs du mois sacré du Ramadhan pour prendre connaissance des dispositions des unités productives du groupe pour répondre aux besoins du marché national et augmenter la production en cas de besoin. Elle

a également mis l'accent sur la qualité des produits Giplait fabriqués à 100 % à base de lait frais en adéquation avec les efforts des autorités supérieures du pays pour réduire la facture des importations, soulignant que depuis juin passé, le lait frais a été introduit à la production du lait pasteurisé à hauteur de 15 % pour remplacer progressivement la poudre de lait importée. La même responsable a rappelé les potentialités du groupe qui couvre actuellement plus de 50 % des besoins du marché national en lait pasteurisé et qui renforcera son réseau de laiterie par une nouvelle devant entrer en activité avant le Ramadhan prochain à Rouiba (Alger) avec une capacité de plus de 1 million litres/jour, estimant la quantité produite actuellement par le groupe à 5,2 millions litres/jour. Le groupe Giplait œuvre à se rapprocher davantage du consommateur par l'élargissement de son réseau de points de vente, a encore ajouté sa responsable. Mme Lahlouh a visité les différentes structures de la laiterie Aurès et a reçu des explications sur la production de l'unité et ses perspectives de développement.

CNRST

Pour une stratégie axée sur l'encouragement de l'innovation

Le président du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST), Mohamed Tahar Abadlia, a affirmé, samedi à Alger, que le Conseil propose une stratégie axée sur l'encouragement de l'innovation, la promotion de la culture de l'évaluation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Président l'ouverture du séminaire national intitulé "Stratégie nationale de l'innovation : Algérie horizon 2027", organisé sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Abadlia a indiqué que la stratégie proposée par le CNRST dans le domaine de la recherche scientifique et du développement technologique "s'appuie sur l'innovation, l'évaluation, la valorisation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour dynamiser la compétitivité". La vision du Conseil sur la stratégie proposée tend à "relancer la dynamique du système national de recherche et d'innovation, à travers le renforcement des mécanismes de gouvernance, l'amélioration de la performance des institutions et l'encouragement des échanges interdisciplinaires, en s'appuyant notamment sur les sciences humaines et sociales dans l'élaboration de la vision stratégique et la mise en œuvre de la politique nationale de recherche", a-t-il ajouté. Il a, à ce titre, relevé l'im-



portance de promouvoir la culture de l'évaluation et d'en faire "un véritable outil" de développement de la recherche scientifique et de l'innovation, afin de "mettre en place des indicateurs prédéfinis pour évaluer toute politique nationale, en vue de garantir son succès et d'améliorer les processus de mise en œuvre". Evoquant les potentialités de l'Algérie en matière de création d'un système d'innovation efficace, notamment avec l'existence d'une énergie juvénile maîtrisant les technologies, M. Abadlia a appelé à "réunir les conditions nécessaires pour valoriser les créations des compétences et financer leurs projets innovants". A cette occasion, il a souligné la nécessité de

développer les accélérateurs d'entreprises, les incubateurs et les centres d'excellence, ainsi que de stimuler l'innovation au niveau local pour relever les défis et sensibiliser la société à l'importance des sciences et de leurs applications.

Par ailleurs, M. Abadlia a insisté sur l'importance de la coordination entre les différents acteurs, notamment en ce qui concerne le développement de la coopération entre les universités, les investisseurs et les secteurs concernés par la recherche scientifique, en vue de développer les start-up et de transformer les idées en produits commercialisables, et contribuer ainsi au développement local et national.

Assises nationales sur la formation professionnelle

Elaborer une feuille de route adaptée aux besoins du marché du travail

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnel, Yacine El Mahdi Oualid, a affirmé, samedi à Alger, que les assises nationales sur la formation professionnelle avaient pour objectif d'élaborer une feuille de route visant à promouvoir le secteur, conformément aux besoins du marché du travail. A l'ouverture des travaux des assises au Centre international de Conférences Abdelatif-Rahal (CIC, Alger), le ministre a souligné que le système de la formation professionnelle était "la pierre angulaire du marché du travail", faisant état de plus de 1.200 établissements de formation qui comptent plus de 600.000 stagiaires chaque année. Il a également mis l'accent sur l'importance de développer ce système, conformé-

ment au marché du travail qui connaît, a-t-il dit, "de grandes mutations en raison des avancées technologiques exponentielles". Dans ce contexte, le ministre a mis en avant l'importance de s'aligner sur les nouvelles orientations dans le monde du travail, ajoutant que selon un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), 60% des métiers de l'avenir requièrent de nouvelles compétences technologiques et professionnelles, d'où l'impératif du développement et de la modernisation des systèmes de la formation professionnelle dans tous les pays.

S'agissant des travaux de ces assises, le ministre a indiqué que huit (8) ateliers seront organisés et porteront sur plusieurs thèmes, à l'in-

tar de l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail, l'amélioration de l'employabilité et l'ingénierie pédagogique, ainsi que la numérisation dans le secteur de la formation professionnelle, soulignant que l'un des principaux objectifs tracés par le secteur était "une rentrée professionnelle, février prochain, sans papier". Les participants aborderont également la "réforme du cadre juridique et réglementaire afin d'assurer une meilleure gouvernance et des procédures plus flexibles", outre l'"amélioration des conditions de formation et la mise en place de normes de qualité pour les établissements de formation", et "l'encouragement des sociétés privées de formation et de promotion de la formation continue".

Caisse nationale des retraites (CNR)

3ème édition de la Semaine de l'aide sociale à domicile

La Caisse nationale des retraites (CNR) organise, du 22 au 26 décembre en cours, la 3e édition de la Semaine de l'aide sociale à domicile pour faire connaître les mécanismes mis en place au profit des retraités et des ayants droit, notamment les invalides, les personnes âgées et celles aux besoins spécifiques, en vue d'une prise en charge optimale de leurs préoccupations, indique dimanche un communiqué de la Caisse. Le dispositif

d'aide sociale à domicile "a pris en charge, en 2023, plus de 21.000 retraités et ayants droit, en les accompagnant dans différentes démarches administratives pour l'obtention d'équipements et de dispositifs médicaux sans se déplacer", précise le communiqué. Dans le cadre de la modernisation du service public, la CNR met également à disposition le service d'aide sociale à domicile à distance grâce à l'application mobile "Takaoudi" et à l'espace en ligne réservé aux

Pour avoir incendié des véhicules 05 personnes arrêtées à Ain Defla

Les Services de Sécurité Urbaine de Ain Defla ont arrêté 05 personnes, dans une affaire d'incendie intentionnel de véhicules dans la ville. Les faits de l'affaire remontent à la fin de la semaine dernière, après que la police judiciaire de la 2 sûreté urbaine ait reçu des plaintes. Il s'agit de 5 types de véhicules différents ont été exposés à un incendie dont certaines parties à différents moments de la nuit. Ils étaient stationnés dans un quartier du centre ville d'Ain Defla. Immédiatement, les autorités judiciaires compétentes ont été prévenues et les enquêteurs de ont commencé leurs investigations afin de dévoiler les circonstances de l'affaire. Les investigations la police ont abouti à identifier deux suspects. Un plan élaboré a permis leur arrestation, et les recherches et enquêtes sur le terrain se sont poursuivies. Ce qui a conduit à l'arrestation de trois autres suspects dans cette affaire. Confrontés aux faits qui leur sont imputés, ils ont reconnu avoir commis leur forfait. Les suspects ont déférés devant l'autorité judiciaire compétente dans le cadre de l'affaire de constitution d'une association de malfaiteurs.

Monoxide de carbone 04 personnes décédées par asphyxie à Ksar El-Boukhari

Quatre personnes issues d'une même famille sont décédées dimanche, par asphyxie au monoxide de carbone dans un quartier de la commune de Ksar El-Boukhari, a rapporté un communiqué de la Protection civile. Malgré l'intervention rapide des secouristes du poste avancé de la Protection civile de Adjelana, périphérie ouest de Ksar-El-Boukhari, ces derniers n'ont pu que déplorer le décès des quatre membres de cette famille qui logeaient dans une habitation individuelle située dans le vieux Adjelana, a précisé la même source. Selon la Protection civile les victimes sont décédées après avoir inhaler du monoxyde de carbone provenant d'un appareil de chauffage, ajoutant que les corps des victimes, âgées entre 4 et 51 ans, ont été déposés à la morgue de l'hôpital de Ksar El-Boukhari.

In Amenas

06 narcotrafiquants arrêtés et une quantité d'armes saisie

Six narcotrafiquants ont été arrêtés et une quantité d'armes a été saisie par des détachements de l'Armée nationale populaire, en coordination avec les différents services de sécurité et de douane, au niveau du Secteur opérationnel Nord-Est d'In Amenas (4e Région militaire), a indiqué dimanche un communiqué du ministère de la Défense nationale. "Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, et suite à un accrochage avec un groupe criminel de narcotrafiquants, des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité et de douane, le mercredi 18 décembre 2024 au niveau du Secteur opérationnel Nord-Est In Amenas/4e RM, six (6) narcotrafiquants dont quatre (4) algériens et deux (2) de nationalité malienne", précise la même source. Cette opération a permis également de récupérer "deux (2) véhicules de type Station et de saisir trois (3) fusils mitrailleurs de type FMPK, deux (2) pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, 2490 balles de différents calibres, 2.424.450 comprimés psychotropes Brigaboline, trois (3) moyens de liaison Thuraya, un émetteur-récepteur, ainsi que de quatre (4) smartphones". "Cette opération qui s'inscrit dans le sillage des efforts intenses de la lutte contre le narcotrafic dans notre pays, dénote du haut professionnalisme, de la vigilance et de l'entièvre disposition de nos Forces armées dans l'ensemble de notre territoire national", ajoute le communiqué.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE RELIZANE- DAIRA DE DJIOUIA- COMMUNE DE HAMRI

CODE FISCALE 098448165141026

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Nationale avec exigence de capacités minimales

N° : 07/2024

Le président de l'assemblée populaire communale de hamri lance un avis d'appel d'offres ouvert nationale avec exigence de capacités minimales pour :

إنجاز شبكة الصرف الصحي بالمجتمع الشعبي أولاد دقرور بلحاج

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres qualifiées en Hydraulique activité principale (catégorie 7 et plus) peuvent télécharger le cahier des charges auprès le lien électronique trouve dans la page officiel de la commune de hamri.

1-Le dossier de candidature contient :

- La déclaration de candidature dument rempli, signé et paraphé ;
- La déclaration de probité dument rempli, signé et paraphé ;
- Les statuts pour les sociétés ;
- Registre de Commerce.
- Certificat de qualification et classification professionnelle catégorie 07 et plus « Hydraulique» comme activité principale en cours de validité (condition d'éligibilité).
- Extrait de casier judiciaire en cours de validité.
- relevé d'identité bancaire
- Attestation de mise à jour CNAS, CASNOS, en cours de validité.
- Extrait de rôle en cours de validité -apure ou accompagne d'un échéancier de paiement des créances
- Carte d'immatriculation fiscale.
- Références professionnelles justifie par des attestations de bonne exécution de projet similaires signé par un maître d'ouvrage des trois dernières années.
- État du moyen humain à maître dans le projet (justifie par l'état des effectifs déclarés à la CNAS)
- État des moyens matériels à mettre dans le projet on précise l'état et le nombre (dément justifie par cartes grises ou facture d'achat, carte jaune, récépissé & assurances).
- Attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux pour les personnes morale.
- Bilans financiers des trois (3) derniers années visés par l'administration des impôts + C 20

2-L'offre technique contient :

- une déclaration à souscrire dument rempli, signé et paraphé ;
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : une mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- le cahier des charges dument rempli, signé et paraphé
- Délai et planning de réalisation.

3-L'offre financière contient:

- la lettre de soumission dument rempli, signé et paraphé ;
- le bordereau des prix unitaires dument rempli, signé et paraphé (BPU) ;
- le détail quantitatif et estimatif dument rempli, signé et paraphé (DQE) ;

Les offres doivent être déposées par porteur au secrétariat du président de l'assemblée populaire communale de hamri .

- Le délai de préparation des offres est fixé à Dix (10) jours à partir de la première date de parution dans Le BOMOP ou la presse.
- Le dépôts des offres aura lieu le dernier jour de la durée du préparation des offres et l'heure limité de dépôts des offres est fixé à 13 h 45 ,en cas de jour férié ou week-end , le préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable qui suit.
- Les offres qui parviendront après 13 h 45 de la date de dépôt des offres ci-dessus ne seront pas reçues par le service contractant.
- Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres du délai de préparation des offres augmentée de (03) trois mois

N.B : Le dernier jour ouvrable de la date limite de dépôt des offres à 14 h 00 , la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ouvrira tous les plis y compris (dossier de candidature ,offres techniques et financières) en séances publique et en présence de l'ensemble des soumissionnaires ou leur représentants.

Le Président de L'assemblée Populaire Communale

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de RELIZANE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

NIF- DEP- 000148019004353

Avis D'appel D'offre Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales

N° 07/2024

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de RELIZANE, lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales, pour la réalisation des travaux concernant le Projet :

OPERATION:

REALISATION D'un Collège Type 6/300R à HDJAJRA COMMUNE DE SIDI SAADA wilaya de RELIZANE

PROJET :

REALISATION D'un Collège Type 6/300R à HDJAJRA COMMUNE DE SIDI SAADA wilaya de RELIZANE

LOT 01 : bloc pédagogique + administration + Aménagement extérieur

+ Aménagement extérieur + VRD + mur de clôture+ poste transformateur+terrain de sport+ chauffage central +bloc sanitaire + locaux techniques+ énergie solaire

LOT 02 : auditorium**LOT 03 : demi-pension****LOT 04 : logement de fonction (01F5 +02 F4 +02 F3).**

1- Le dossier de candidature contient :

Une déclaration de candidature; le soumissionnaire atteste qu'il :

- N'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions de article 51 de la loi 12-23 en date 18 moharem 1445 de 05/08/2023 et des articles 75 et 89 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.
- N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
- est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs de bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie (*mise à jour : CNAS CASNOS CACOBATPH*) ;
- est inscrit au registre de commerce en relation avec l'objet du marché (copie du RC); a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien (attestation de dépôt des comptes sociaux); détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie (*carte fiscale*);

. Une déclaration de probité

. Les statuts pour les sociétés

. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

. Tout document permettant d'évaluer les capacités soumissionnaires:

Capacités Minimales Demander : Conformément aux dispositions de l'article 44 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, ne peut soumissionner Que les candidats qui répondant aux conditions minimales d'éligibilité suivants :

LOT 01: bloc pédagogique + administration + Aménagement extérieur

+ Aménagement extérieur + VRD + mur de clôture+ poste transformateur+terrain de sport+ chauffage central +bloc sanitaire + locaux techniques+ énergie solaire.

A/ **Capacités professionnelles**: les Entreprises qui ont certificat de Qualification activité principale en bâtiment catégorie 04 et plus.

B/ **Capacités techniques**: les Entreprises qui déjà réaliser au moins 01 projets type B approuvé avec une attestation de bonne exécution approuve de le maître ouvrage.

C/ **Capacités financières**: les Entreprises ayant un chiffre d'affaire moyen des 03 années dernier.

(2021-2022-2023) Plus de 65 000 000.00DA. Les bilans financiers doivent être visés par les services (des impôts et comptable agréé).

EN CADRE DE GROUPEMENT

A/ **Capacités professionnelles**: les Entreprises qui ont certificat de Qualification activité principale en bâtiment catégorie 04 et plus.

B/ **Capacités techniques**: les Entreprises qui déjà réaliser au moins 01 projets type B approuvé avec une attestation de bonne exécution approuve de le maître ouvrage.

C/ **Capacités financières**: les Entreprises ayant un chiffre d'affaire moyen des 03 années dernier.

(2021-2022-2023) Plus de 65 000 000.00DA. Les bilans financiers doivent être visés par les services (des impôts et comptable agréé).

LOT 02: Bloc auditorium**LOT 03 : demi-pension****LOT 04: logement de fonction (01F5 +02 F4 +02 F3).**

A/ **Capacités professionnelles**: les Entreprises qui ont certificat de Qualification activité principale en bâtiment catégorie 03 et plus.

B/ **Capacités techniques**: les Entreprises qui déjà réaliser au moins 01 projet même type approuvé avec une attestation de bonne exécution.

C/ **Capacités financières**: les Entreprises ayant un chiffre d'affaire moyen des 03 années dernier.

(2021-2022-2023) Plus de 10 000 000.00DA. Les bilans financiers doivent être visés par les services (des impôts et comptable agréé).

2- L'offre technique contient :

- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 67 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

- Une déclaration à souscrire
- Liste des Capacités humaines pour réaliser le projet justifiant par attestations, diplômes, sont déclarée par CNAS.
- Liste des Capacités matériels pour réaliser le projet justifiant parles cartes grises ou les cartes des matriculations, documents d'assurance ou les factures d'achat jointes un PV délivré par un huissier dont les délais de document n'excède pas 12 mois à la date d'ouverture pour le matériel non roulant.
- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention « lu et accepté ».
- Délais de réalisation du projet avec un planning d'avancement des travaux.
- Mémoire Technique Justificatif.
- P.V de visite du site.

3 . L'offre financière contient :

- la lettre de soumission ;

- le bordereau des prix unitaires (BPU)

- le détail quantitatif et estimatif (DQE)

- Analyse le prix global et forfaitaire

- Le détail du bordereau des prix unitaires

4.DATE ET L'HEURE LimITE DE DEPOT DES OFFRES :

- De) huit heure et demi (08.30h) du matin à dix heure (10.00 h) du matin le jour de dépôt des offres.

- L'ouverture sera le jours de dépôts des offres au séance publiques aux présences des soumissionnaires à dix heure (10.00 h) du matin au siège de la direction des équipements publics de la wilaya de RELIZANE "SIS ROUTE VERS S.M.BENAOUEDA-WRELIZANE"LES SOUMMISIONAIRES SONT INVITER POUR ASSISTER LE SCEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

- En cas de coïncidence le dépôt des offres le jour ferré/ou jours de repos réglementaires doit prolonger le délai le jour de travail le demain.

- **PREPARATION DE L'OFFRE** Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi 12-23 en date 18 moharem 1445 de 05/08/2023 de l'article 76 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics

- **VALIDITE DES OFFRES** : La période de validité de l'offre est équivalente à la période de préparation des offres accordée aux soumissionnaires augmentée de trois (03) mois + 10 JOURS.

La limite de dépôt des offres est fixée à dix Jours (10 jours) à dix heures (10.00 h) du matin.

«Jumelage entre les wilayas»

Coup d'envoi d'une caravane avec la participation de 400 jeunes



Quelque 400 jeunes relevant des établissements juvéniles d'Oran, dont 138 filles, participent à une caravane dans le cadre de l'opération de jumelage entre les wilayas, dont le coup d'envoi a été donné samedi matin au niveau du complexe sportif "Miloud Hadefi", et ce, en direction de 14 wilayas des différentes régions du pays. Le wali d'Oran, Samir Chibani a donné le coup de starter de cette caravane, organisée par la direction de la jeunesse et des sports de wilaya sous le patronage du ministre de la Jeunesse, Mustapha Hidaoui et du wali d'Oran, et pour laquelle a été élaboré un riche programme sous le slogan "jeunesse en mouvement". Le dit programme comprend, entre autres, la

visite des sites historiques et touristiques des wilayas hôtes, prendre connaissance des coutumes et traditions des régions visitées et la participation à des activités culturelles, selon les organisateurs, qui ont dédié l'événement à la catégorie d'âge entre 17 et 35 ans, précise-t-on. Les wilayas choisies pour cette activité, qui s'étale sur cinq jours, sont: Bouira, Tipaza, Ouargla, Timimoun, Blida, Tlemcen, Bmerdes, Ghardaïa, Laghouat, Sétif, Batna, Naama, Tamanrasset et Guelma, souligne-t-on de même source. Le lancement du processus de jumelage entre les wilayas a coïncidé avec le déroulement au complexe sportif "Miloud Hadefi" du festival sportif de Triathlon, qui comprend les disciplines de natation, de course à

pied et de cyclisme, dont le coup d'envoi a été également donné par M. Chibani au niveau du bassin olympique. Les organisateurs de cet événement, dédié aux jeunes catégories, visent à "promouvoir ce sport, d'autant plus qu'il n'est pas très pratiqué en Algérie", a déclaré à l'APS, l'ancien nageur international Sofiane Benchehoun, l'un des organisateurs du festival. Le wali d'Oran a profité de l'occasion pour visiter les différentes installations du complexe sportif, qui a ouvert ses portes aussi aux catégories jeunes des clubs locaux pour effectuer leurs entraînements dans différentes disciplines et découvrir, par là-même, ses structures modernes, et ce, sur initiative de la direction du complexe.

Organisation nationale des moudjahidines

Exposition sur la lutte et les sacrifices du peuple algérien

Le siège de la section régionale de l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM) à Oran a abrité, samedi, une exposition de documents et de photos, à l'occasion de la célébration du 70ème anniversaire du déclenchement de la glorieuse guerre de libération et de la commémoration du 64ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. Organisée par le bureau régional de l'ONM en collaboration avec l'Association culturelle d'Oran et l'Association des personnalités et monuments de la résistance algérienne, cette manifestation étaie des dizaines d'objets, de documents, de photos originales et de vieux timbres postaux, exposés par le collectionneur amateur Doudi Mustapha. Il s'agit, entre autres, d'un document original du Front de libération nationale datant de 1956 ainsi qu'un drapeau national imprégné du sang d'une femme tombée en martyre lors du massacre de la place "Tahtaha" à Oran, perpétré en 1960 par la sinistre Organisation de l'armée secrète (OAS) avec deux voitures piégées. Ouverte au public toute la journée du samedi, cette exposition présente également des photos historiques des manifestations du 10 décembre 1960 à Oran, des coupures de jour-



naux divers mettant en lumière les souffrances du peuple algérien pendant la période coloniale, ainsi que des photos de festivités célébrant l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962, parmi d'autres événements historiques. Le secrétaire régional de l'Organisation nationale des moudjahidines à Oran, Skhir Farès a souligné, dans une allocution à l'occasion, l'importance des expositions historiques pour sensibiliser la jeunesse aux sacrifices des moudjahidines et des martyrs dans la lutte pour l'indépendance, ainsi que la nécessité de

poursuivre ce combat pour préserver la souveraineté et l'indépendance nationales et contribuer au développement du pays. De son côté, Dr Mohamed Belhadj, enseignant au département d'histoire de l'Université d'Oran 1 "Ahmed Ben Bella", a rappelé l'importance des documents et objets exposés pour faire connaître au public, en particulier aux jeunes, la lutte du peuple algérien et ses sacrifices énormes pour l'indépendance, et contribuer à l'écriture de cette période clé de l'histoire du peuple algérien.

Développement local

Pour une bonne gestion et de consommation des crédits

Dans le passé, les affectations financières étaient accordées aux responsables de secteurs pour engager les actions et opérations inscrites au cours de l'année. Aujourd'hui, tout a changé puisque les lois exigent à ces responsables d'établir régulièrement des états de consommation des crédits qui leur sont alloués ainsi que les objectifs pour mieux contrôler le suivi budgétaire. Le wali a récemment affirmé qu'il était pour une bonne gestion et de consommation des crédits de paiement à une question posée par notre journal «Le Carrefour d'Algérie» et qu'il était en possession de chiffres sur ce dossier dont il assure personnellement et régulièrement le suivi. Les affectations financières, allouées aux responsables locaux, dans le cadre du développement local, visent à garantir une gestion rigoureuse des actions. En 2024, beaucoup d'opérations qui ont bénéficié de cagnottes, n'étaient pas clôturées pendant l'année de l'affectation budgétaire, en raison de certains taux «mitigés», concernant la consommation des crédits alloués. Par ailleurs, les nouvelles lois autorisent le transfert de cagnottes des opérations «non lancées» au cours de l'année aux secteurs dont ils en auront besoin. C'est l'une des démarches réglementaires pour permettre une bonne planification et un suivi permanent durant l'année de l'affectation financière, de l'évolution des actions des responsables. B.Habib

Dans le cadre d'une coopération algéro-libyenne 02 délégations de jeunes reçues au village méditerranéen

Pour la deuxième fois, une délégation de jeunes libyennes a été reçue pour un séjour au niveau du village méditerranéen, implanté à Belgaid commune de Bir El Djir. Cette délégation qui compte 44 personnes, est arrivée à Oran, dans le cadre d'une coopération entre le village méditerranéen et la fédération des auberges libyennes. Une première délégation est arrivée avec pas moins de 46 personnes. Les délégations ont séjourné 10 jours à Oran et ont profité des visites, organisées dans plusieurs endroits des wilayas limitrophes, et animées par des guides. En plus de la restauration, les membres de la délégation ont été hébergés au niveau des hôtels du village en question. Notons que des activités culturelles ont été organisées pour tous les membres de ces délégations. A.Kader

Cimetière Ain El Beida

Vol d'une porte d'entrée en fer

Qui a eu le courage d'aller voler au niveau d'un cimetière, qui n'est autre que celui de la localité d'Ain El Beida? C'est la question qui n'a pas trouvé de réponse depuis plusieurs jours, au milieu des travailleurs du cimetière en question. Dans ce lieu où reposent des milliers de morts, les visiteurs constatent à chaque visite, la disparition de la moitié d'une porte d'entrée de véhicules. Une situation qui a suscité l'indignation des citoyens, face à ces actes de délinquance et de vandalisme. Selon des présents sur les lieux, le doigt est pointé plus vers les ramasseurs de métaux qui sillonnent quotidiennement les alentours du cimetière, de jour comme de nuit. Malgré que ces vols à l'intérieur du cimetière de Ain El Beida soient suivis de plaintes déposées par la mairie, la situation demeure inquiétante. La présence d'enfants mendiant est aussi en pleine croissance. Ces petits, venant en grande majorité, entre autres de la localité d'Ain El Beida, et généralement accompagnés de leurs parents, ont suscité aussi l'indignation des visiteurs. Une situation qui a bien besoin d'être prise en charge, souhaitent les citoyens. A.Kader

Soutien scolaire à Chlef

Les portes des CEM et lycées pour les élèves

Sur instructions du ministre de l'Education, les portes des CEM et des lycées devront ouvrir leurs portes pour les élèves des classes d'examen n'ayant pas obtenu une bonne moyenne aux compositions du 1er trimestre dernier. Ces élèves seront privés de la première semaine des vacances d'hiver pour rejoindre leurs bancs. Selon le chef de service des examens, au niveau de la Direction de l'Education, Mr Rachid Ammeur, les dernières compositions ont fait ressortir chez les élèves de 3ème année secondaire un taux de 41% parmi eux qui ont pu avoir une moyenne au dessus de 10 sur 20 et 59 % parmi eux qui ont eu des moyennes entre 08 sur 20 et 09 sur 20. Pour améliorer leurs performances pédagogiques, en prévision du 2ème trimestre qui s'avère déterminant pour la suite, ce retard à rattraper sera un défi tant pour les professeurs et les élèves aussi bien pour les élèves de 4ème année moyenne qui auront en juin prochain le BEM et aussi pour les élèves de la 3ème année secondaire qui auront quant à eux le BAC à présenter soit deux examens ; le premier sésame ouvrira les portes du lycée aux élèves de la 4ème année moyenne et le deuxième sésame est celui qui ouvrira les portes de l'université aux élèves de la 3ème année secondaire.

A. BOUKHTACHE

Relizane

Raccordement de plus de 170 foyers au réseau de gaz naturel

Un total de 170 logements au douar El-Messai dia, relevant de la commune de Belacel Bouzagza (Relizane), a été raccordé, récemment, au réseau de distribution de gaz naturel, a-t-on appris, jeudi, auprès de la Société de distribution de l'électricité et du gaz de la wilaya (Sonelgaz). Cette opération de développement, inscrite dans le cadre du programme ministériel visant à raccorder les zones reculées au réseau de gaz naturel, a nécessité une enveloppe budgétaire de plus de 13,5 millions de DA, a précisé la cellule de communication de la Société. Le projet a porté sur la réalisation d'un réseau de distribution s'étendant sur une longueur de plus de 5 km. Selon les mêmes services, ce projet permettra de fournir du gaz naturel à plus de 860 habitants de cette région, en plus de l'approvisionnement en cette énergie d'une école primaire située dans cette agglomération secondaire. Le taux de raccordement au réseau de gaz naturel dans la wilaya de Relizane est estimé, actuellement, à environ 67% et devra atteindre près de 69% d'ici la fin de l'année en cours, selon la même source. La Société Sonelgaz de la wilaya de Relizane recense plus de 229.000 abonnés au réseau d'électricité et plus de 126.000 au réseau de gaz naturel, selon la direction du secteur.

Sûreté de wilaya de Relizane

03 personnes arrêtées et des biens volés récupérés

Les policiers de la 5ème Sécurité urbaine du Sûreté de wilaya de Relizane ont arrêté 03 personnes, dans une affaire de vol de deux unités de climatiseurs. L'opération a eu lieu à la suite d'une patrouille nocturne, menée par des policiers dans le quartier de Bermadia où leur attention a été attirée par trois suspects en possession de deux unités de climatiseurs volés d'un des logements de fonction appartenant à l'un des établissements scolaires. Après avoir été arrêtés et les objets volés récupérés ainsi que la saisie des outils utilisés lors du vol (pinces et gants) et après avoir accompli toutes les procédures judiciaires, les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Relizane.

N. Aymen

Tissemstilt

Lancement de la réalisation de 09 centres de stockage de céréales

Par Abed Meghit

Dans le cadre de la stratégie nationale visant à renforcer les capacités de stockage et à assurer la sécurité alimentaire nationale, M. Bouzaïd Fethi, wali de la wilaya, a effectué une visite inopinée sur le terrain pour constater l'avancement des travaux, pourachever les unités de stockage dont a bénéficié la wilaya. L'échantillon provenait de la commune d'Ammari qui a bénéficié d'un projet de création de trois unités de stockage d'une capacité de 50 mille quintaux chacune. Le wali, après avoir passé en revue et assisté aux différents ateliers de réalisation, a exprimé sa satisfaction quant à l'avancement des travaux du projet, appelant chacun à se coordonner afin d'obtenir de meilleurs résultats. La réalisation de 09 silos de proximité de céréales, d'une capacité de stockage de plus de 65.000 tonnes, est programmée dans la wilaya de Tissemstilt, a-t-on appris de la cellule de communication de la wilaya. Les neuf silos sont répartis à

travers les communes de Tissemstilt, Ouled Bessam, Bordj Bounâma, Laâyoune, Theniet El Had et Bordj Emir Abdelkader. Alors que les 09 unités sont prévues avant la fin du 1er trimestre 2025, sachant qu'une enveloppe financière de plus de 02 milliards de dinars a été allouée pour la réalisation de ces infrastructures. La même source a fait savoir qu'un centre de proximité de stockage de céréales parmi les 09 sus indiqués, construit sous la forme d'un silo métallique d'une capacité de 20.000 tonnes, a été lancé dans la zone de Sidi Mansour, dans la commune de Khemisti.

Les travaux de réalisation, confiés à l'entreprise «Bativital», connaissent un taux d'avancement appréciable. Il a fait observer que ces projets importants entrent dans le cadre de l'extension des capacités de stockage des céréales de la wilaya et visent à rapprocher ces installations des producteurs pour entreposer leurs récoltes, à l'issue des moissons sachant que la wilaya est connue par sa vocation agricole, notamment pour la production des céréales avec ses diverses variétés. Le wali, Fethi Bouzaïd, avait réitéré, à maintes occasions, sa ferme volonté à assurer un suivi permanent et périodique de ces projets stratégiques et importants avec l'ensemble des intervenants dans le secteur agricole de la wilaya pour leur concrétisation et de les livrer dans les délais impartis. La wilaya est considérée comme un pôle agricole par excellence en terme de production des différentes récoltes agricoles, à leur tête les céréales. A signaler que les capacités de stockage actuelles des céréales de la wilaya de Tissemstilt sont estimées à 19.000 tonnes et il est prévu qu'elles augmentent avec la réception de ces importants projets, à plus de 84.000 tonnes. Ces projets feront l'objet de visites périodiques pour accélérer la cadence des travaux réalisés par les entreprises, tout en assurant leur accompagnement par les services techniques, notamment pour les raccordements aux différents réseaux tels que l'électricité, l'eau et l'assainissement.

Rétrospective sur l'année 2024 à Saida

Que de drames et de.... larmes



Par OULD OGBAN

Dans moins d'une semaine, l'année 2024 sera derrière nous. Ainsi est faite la vie... Durant cette année qui s'en va, plusieurs événements se sont bousculé à un tel rythme que les souvenirs s'embrouillent. Une succession de faits a marqué la wilaya. Des responsables civils ou militaires qui s'en vont - d'autres qui les remplacent, avec chacun d'eux sa propre méthode de travail. Ce changement ne laisse jamais indifférents les observateurs les mieux avertis de la scène politique locale. Ils réagissent à travers les palabres de la rue avec un art consommé de rumeurs bien distillées. Dans moins d'une semaine, nous entrerons de plain-pied (inchallah) dans la nouvelle année 2025. L'endroit le plus fréquenté durant cette année qui s'en va, sont les 02 cités de Sidi-Maamar et celui du R'Boo El-Abied où la wilaya de Saida

enregistre un taux de mortalité de 05 à 06 décès par jour. Pour ce qui est de l'administration locale, son "Patron" multiplie ses sorties sur le terrain pour constater de visu la remise à niveau de la wilaya qu'il gère. Quant aux APC, la majorité d'entre elles peine à s'organiser et ses élus passent leur journée à se chamailler entre eux, tandis que les administrés pensent que leur vie est confisquée mais par qui? Evidemment par les mouches bleues qui ont fait main basse sur tous les secteurs de la vie socioéconomique, avec en plus les clans et faux clans qui étouffent la ville. Quel préambule à une vie faite de suicides - de malades mentaux - de râgots ravageurs et de pseudos entrepreneurs peu recommandables. A Saida, vivre vite et mourir jeune, en faisant un beau cadavre, devient un "GREAL". A Saida, le devoir d'informer est mis à mal, par contre sur les réseaux sociaux, la menace est toujours au bout du clic. Quant aux dé-

putés et sénateurs, disons tout simplement qu'ils sont introuvables et insaisissables. Pour ce qui est du Secteur du Transport: anarchie sur toutes les lignes - Gestion du Foncier: panier à crabes ou sujet mortel, à vous de choisir. Le Syndicalisme dans la wilaya: parmi les multiples syndicats, qui est écouté et qui est renié? Sécurité: Gendarmes et policiers, main dans la main, luttent quotidiennement contre la délinquance sous toutes ses formes - Sonelgaz: malgré les coupures intempestives, les factures continuent toujours à brûler les doigts. Commerce informel: le jeu du chat et de la souris tient la vedette entre service d'ordre et les vendeurs informels qui naissent comme des champignons. Quant à la presse locale qui peine à s'organiser, elle vous souhaite une Bonne Année 2025 et espère que les canaux de communication des différentes institutions de la République soient ouverts.

Finale de l'olympiade culturelle nationale des scouts à Sétif

Les lauréats de la 3ème édition distingués

Le Commandant général de l'Association des anciens Scouts musulmans algériens (SMA), Mustapha Saadoune, a honoré, samedi à Sétif, les lauréats et les participants à la 3ème édition de la finale de l'olympiade culturelle nationale des SMA, abritée par la wilaya de Sétif du 19 au 21 décembre sous le thème "Notre histoire dans la mémoire de nos enfants". Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Saadoune a indiqué, devant les délégations présentes dans la salle de spectacles de la maison de la culture Houari-Boumediene, constituées de groupes SMA représentant 10 wilayas du pays, des autorités locales et de nombreuses personnalités artistiques que cette manifestation "a pour objectif principal de contribuer au renforcement des liens de fraternité entre les enfants d'Algérie et de découvrir leurs potentialités en matière de théâtre, d'ensembles vo-

caux, et de créativité individuelle en matière de peinture, de poésie et d'innovation en rapport avec le thème de la mémoire nationale". La cérémonie de clôture de la 3ème édition de ce concours culturel national des scouts, organisée par le bureau national de l'association des anciens SMA, en coordination avec le commissariat de wilaya de cette organisation, a donné lieu à l'annonce des lauréats de chaque discipline, dans une ambiance entrecoupée de chants "Inchad". La première place dans le domaine du théâtre a été remportée par le groupe "Thalweth" de Barbacha (Bejaia), la deuxième est revenue au groupe "Lakhdar-Deradji" de Sétif et la 3ème au groupe "Liberté" de Tamanrasset. S'agissant des ensembles vocaux, le 1er prix a été décerné au groupe "Lakhdar-Deradji" de Sétif, suivi du groupe "Thalweth" de Barbacha et du groupe "El Azm" de Beni-Saf (Ain Temouchent).

Dans le concours de la créativité individuelle en poésie, la première place a été remportée conjointement par Karami Bara, de Ghardaïa et Hadjar Youcef de Sétif, tandis que la première place du concours de peinture est revenue à Idriss Nouiouat de Sétif et celle du concours de podcast à Hanane Meddour, également de Sétif. La finale a été organisée en partenariat avec l'Assemblée populaire communale de Sétif et l'Office de la culture et du tourisme, en coordination avec le commissariat de wilaya de SMA, le tout sous l'égide du wali de Sétif, Mustapha Limani, à l'occasion du 64ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. Quelque 200 scouts, sélectionnés parmi les 1.750 ayant participé aux étapes qualificatives, ont concouru pendant trois jours dans les domaines du théâtre, des ensembles vocaux et de la créativité individuelle en peinture, la poésie et en podcasts.

Biskra

70 artisans à l'ouverture du Salon national des dérivés du palmier

Le Salon national des dérivés du palmier et des cadeaux souvenirs s'est ouvert samedi à la chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) de Biskra avec la participation de 70 artisans de plusieurs wilayas du pays. Les participants à cette manifestation qui se poursuivra jusqu'au 4 janvier prochain exposent divers produits artisanaux à base de matière première issue du palmier-dattier dont des chaises, des tables, des tableaux, des couffins outre les produits tirés des diverses variétés de dattes dont la farine des dattes et articles de poteries, dinanderie, de bois, de bijoux.

Les visiteurs du Salon découvriront également multiples produits de territoire de diverses régions du pays dont l'huile d'olive, les miels, les costumes traditionnels, des ustensiles, des pâtisseries traditionnelles et des produits cosmétiques. Dans une déclaration à l'APS, le directeur de la chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) de Biskra, Hachemi Allaoui, a souligné que cette manifestation permet aux familles de Biskra et visiteurs de connaître la dimension créative des produits artisanaux des divers métiers et offre aux artisans et



artisanas un espace pour écouter leurs produits. En marge de cette manifestation économique et touristique, des ateliers sur les techniques de transformation des dérivés du palmier et une journée d'étude intitulée "dérivés du palmier-dattier, res-

source durable et revenu économique important" sont programmés, a encore ajouté le même responsable. Ce Salon est organisé par la CAM en coordination avec la direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Biskra.

Jijel

La pièce «Madinat El Malahi» agréablement accueillie par les enfants

La pièce de théâtre " Madinat El Malahi " de l'association "Anwar" pour la culture et les arts de Rouiba (Alger) a été agréablement accueillie par les enfants présents à sa présentation samedi à la maison de la culture Omar Oussedik de la ville de Jijel.

Le spectacle d'une heure met en lumière la place prépondérante occupée dans la vie des enfants d'aujourd'hui par les médias sociaux à l'instar de Facebook, Instagram et YouTube. La pièce alerte les enfants et leurs parents contre les risques

liés à ces médias et à l'Internet et l'impact négatif de leur exposition prolongée au contenu de ces médias qui se répercute sur leurs comportements tout en relevant la possibilité d'un usage utile sous contrôle familial. L'œuvre focalise sur une réalité vécue et aborde l'influence de nombreux applications et de réseaux sociaux sur "nos enfants et leurs comportements", a indiqué à l'APS le réalisateur de la pièce, Walid Hamidi. "Madinat El Malahi" porte un message fort qui met en garde contre le contrôle des esprits des enfants

par les réseaux sociaux, l'éventuelle dépendance qui en découle et les menaces d'une navigation sans contrôle parental, a estimé de son côté Amel Benzemouri, comédienne interprétant Facebook. A l'occasion des vacances scolaires de l'hiver, la maison de la culture Omar Oussedik a prévu une série de spectacles de théâtre et de divertissements produits par des associations de plusieurs wilayas ainsi que des ateliers et concours pour enfants, selon Youcef Rouibah, cadre à cet établissement.

Illizi

07 nouvelles stations de réseau mobile



Illizi a bénéficié d'un projet de construction de 7 nouvelles stations pour assurer la couverture du réseau de téléphonie mobile dans les zones reculées. Le directeur du secteur des télécommunications, Idris Rehab, a expliqué que les sites qui accueilleront ces stations ont été choisis. Il s'agit des villages de Tamajert, Ahrahar, Afra, Imehro-Tihoubar, et du carrefour Taast-Illizi-Djanet dans la capitale de l'Etat, en plus du point kilométrique 30 à Ballkabour et du nouveau village de Wadi Samen dans la commune de Borj Omar Idris. Le projet a été confié à l'opérateur, Orascom Telecom Algérie (Djezzy), doté d'une enveloppe financière estimée à plus de 387 millions de dinars, pour réaliser 14 stations réparties entre les wilayas d'Illizi et de Djanet, précise le même responsable. Cette opération de raccordement au réseau national s'inscrit dans le cadre du programme «Service intégré de communications électroniques» qui vise à couvrir les zones à faible densité de population avec un réseau public de communications mobiles sans fil.

Tébessa

73 moutons volés récupérés et 5 individus arrêtés

Les éléments de la Brigade territoriale de la Gendarmerie nationale (GN) de Bekkaria (Tébessa) ont procédé à la récupération de 73 moutons volés et à l'arrestation de 5 individus, indique mardi, un communiqué du Commandement de la GN. « Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, les éléments de la Brigade territoriale de la GN de Bekkaria ont procédé à la récupération d'un troupeau composé de 73 têtes de moutons qui avait fait l'objet d'un vol », précise la même source. « L'affaire a été enclenchée suite à une plainte d'un citoyen de la région de Faidja (commune de Bekkaria), faisant état du vol de son troupeau de moutons par des inconnus. Suite à quoi, le Centre des opérations du Groupement territorial de la GN de Tébessa a été informé et une patrouille s'est déplacée au lieu du vol », ajoute le communiqué. L'opération a permis « la récupération du troupeau volé et l'arrestation du principal suspect ». A l'issue de l'enquête, les autres membres de la bande, composée de 5 individus, ont été également arrêtés, selon la même source, qui a précisé que les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Tébessa ».

Accident de la circulation à Bouira

Un mort et deux blessées

Trois personnes se trouvaient à l'intérieur d'un véhicule, A.B. âgé de 37 ans habitant la ville de Ain-Bessam, est décédé sur le coup dans un accident de la circulation qui s'est produit sur la route menant vers la ville d'El-Asnam au lieu-dit Sonda suite à une collision avec un autre véhicule. Le conducteur et l'autre passager tous deux âgés d'une cinquantaine d'années, ont été quant à eux blessées et transportées par les éléments de la protection civile vers les urgences de l'hôpital Mohamed Boudiaf dans la ville de Bouira et la dépouille mortelle de la victime a été déposée au niveau de la morgue de la même structure hospitalière.

TAIB HOCINE

Etabli à 300 m de la côte

Le mythique phare de Cap Ivi

C'est dans le livre intitulé «Annales des ponts et chaussées» -1ère Partie T1 Fascicule II 1933, Page 196 Mémoires et Documents, que l'on apprend un peu plus sur ce phare Cap Ivi mythique. Voici comment a été décidé le choix de son emplacement. Je vous laisse le découvrir par vous-mêmes, ce qui est écrit : La commission des phares, si elle rejeta toute signalisation de brume, eu égard à la clarté (plus légendaire que réelle) des rives méditerranéennes, accéda cependant, en plusieurs étapes, à l'idée de concevoir un programme intéressant toute l'Algérie. Ce programme, elle le révisa encore en 1861 après les opérations d'une nouvelle commission locale, en y apportant quelques retouches au point de vue de l'emplacement exact, de l'importance et des caractères de feu, d'après l'évolution des besoins de la colonie; c'est ainsi que fut décidé d'éclairer le Cap Ivi au lieu de Cap Khamis moins accessible. Nous avons retrouvé un article intitulé côté d'Algérie dans « Le Monde Illustré » journal hebdomadaire daté du 25 septembre 1869, en page 203 ainsi qu'une photo du premier phare de ce phare. Voici un extrait: l'on achève en ce moment, la construction du phare de Cap Ivi. Ce phare est destiné à protéger cette partie de la côte, si périlleuse pour la navigation. L'emplacement d'un phare était tout indiqué sur ce point. Ensuite, nous avons avec précision sa description: les fondements sont établis sur une colline qui est à 300 m de la côte et à 100 m au dessus du niveau de mer. La tour est en maçonnerie et de forme carrée. Elle a 17 m de haut, ce qui fait qu'elle élèvera le foyer de l'appareil à 117m. Le feu sera de premier ordre, et aura une portée de 28 milles. Maintenant, découvrons la construction du deuxième phare en lieu et place du Premier. Le phare a été construit en 1898, en bordure de la route nationale à mi-hauteur du versant du Cap. Il se présente comme une tour octogonale en maçonnerie de 22,8 m de hauteur, bâtie sur la maison qui abrite le logement des gardiens et les services techniques. Il culmine à 122,8 m du niveau de la mer. L'éclairage est assuré par un feu blanc à l'éclat en 0,5 seconde de 29 milles de portée soit 54 km environ. La lampe a une puissance de 1 000 W/220V. La construction du premier phare en elle-même a débuté en 1863 et mis en service officiellement en 1870. (Texte ajouté par nos soins pour plus de clarté). Les recommandations de la Commission nautique de 1843 se concrétisa par l'érection d'un phare au Cap Ivi en 1870, feu à éclipses de 1er ordre de 30 milles de portée. Le phare actuel fut, tenant compte des améliorations techniques de l'époque, construit en 1898, selon l'Office National de Signalisation Maritime (ONSM), culmine à 122,8 m du niveau de la mer. L'emblématique phare de Cap Ivi a été totalement restauré en 2015. Cette restauration entre dans le cadre des missions de l'ONSM, sous tutelle du ministère des Travaux Publics.

Y. Benguettat

1ère Journée nationale sur la Néphrologie

Maladies du rein, dialyse et transplantation au menu

Par Chafet Kassous

Les maladies du rein, la dialyse et la transplantation ont été l'objet d'une Journée d'étude organisée par le service de néphrologie du CHU de Mostaganem, en collaboration avec la Faculté de médecine de l'Université de Mostaganem et la Société Algérienne de Néphrologie à l'hôtel AZ Zéphyr «les Sablettes», ce jeudi 19 décembre 2024. Une Journée à laquelle ont assisté des sommités scientifiques nationales de la spécialité de la société Algérienne de Néphrologie et de l'Agence Nationale de Transplantation Rénale et des pionniers de la néphrologie tels le Professeur M. Benabadj et le Professeur Tahar Rayane, président de la SAN. Cette Journée nationale dans sa première édition a pour objectif de mettre toute la lumière sur les incidences des maladies rénales qui causent réellement un grand problème de santé publique. Le professeur M.B Benka-

da, chirurgien et en sa qualité de président du comité scientifique de la Journée, a déclaré que cet événement scientifique est exceptionnel dans l'histoire de l'hôpital universitaire de Mostaganem. Une telle rencontre, ajoutera le professeur, va permettre d'échanger entre spécialistes pour voir, ce qui se fait ici et ailleurs dans la dialyse et les transplantations rénales. Les connaissances apportées, dira-t-il, à travers les communications riches en recommandations, serviront à les adapter à l'environnement scientifique local. Il assurera également que l'Etat a mis beaucoup de moyens pour mettre à la disposition des plateaux techniques ; par conséquent, la transplantation de rein est une technique assez bien maîtrisée chez nous sauf que le problème réside ailleurs. Pour conclure, la société doit accepter que les cadavres soient une source d'organes pour pouvoir sauver les vivants, car selon lui, ni la loi ni la religion ne l'interdisent. A son tour, le chef de service de

néphrologie dialyse et transplantation rénale du CHU de Mostaganem et au titre du président du comité d'organisation, a déclaré que cette première Journée Nationale sur la Néphrologie porte sur la thématique de l'hémodialyse dans tous ses aspects. Parlant de son service au CHU de Mostaganem, créé en 2022, le maître assistant s'est centré sur l'évolution des prises en charge des malades et du développement des techniques de soins. En voulant passer un message, le docteur a parlé d'une nouvelle technique qui consiste à la dialyse péritonéale qui est en mesure de remplacer la transplantation pour un rein qui est complètement défaillant. Tous s'accordent à dire que de telles manifestations scientifiques sur la prévention et sur la prise en charge de malades par des techniques nouvelles de médecine apporteront beaucoup à l'environnement scientifique local surtout aux programmes de formation de la Faculté de Médecine de l'UMAB.

Des mesures pour protéger le patrimoine s'imposent

La vulnérabilité sismique du vieux bâti

Par Y. Zahachi

Mostaganem, ville patrimoniale algérienne, abrite de nombreux bâtiments anciens de la ville coloniale, construits dans les années 1930 et plus tard en 1958 (CIA-HLM...) qui, malgré leur riche histoire, cachent une préoccupation majeure: leur vulnérabilité face aux séismes. La région, ayant connu des tremblements de terre dévastateurs par le passé, doit prendre des mesures immédiates pour protéger son patrimoine architectural et assurer la sécurité de ses habitants. La dégradation des bâtiments à Mostaganem plonge les locataires dans une situation désespérée. L'absence d'entretien des immeubles crée une fracture parmi les résidents qui se sentent abandonnés par les autorités. L'état de délabrement de ces structures qui abritent de nombreuses familles, soulève de vives inquiétudes notamment en ce qui concerne les bâtiments cédés dans le cadre de la cession des biens de l'État. Des efforts ont été faits en Direction des immeubles de la Cité Arsa, (ex-les Citronniers) qui est une des cités de recasement construites vers 1958.

Leurs occupants ont été relogés en 03 vagues de 2023 à 2024 par les autorités locales, réglant ainsi un des épingleux problèmes. Pour rappel, le séisme du jeudi, 22 mai 2014, à 10 heures 45 minutes, d'une magnitude de 5,2, a secoué Mostaganem, en faisant 17 blessés et a mis en lumière l'urgence d'une évaluation approfondie et d'une réhabilitation adéquate et là, on pense aux zones d'habitat urbain à forte densité tels certains immeubles situés sur l'avenue Raiynal, l'avenue Khettab Abd el-Kader-Colisée- et celui du 49 avenue Mohamed Khemisti qui présentent des signes inquiétants. Il faut noter aussi que la dernière secousse sismique, de magnitude 4, enregistrée au niveau de la wilaya de Tipaza, le mardi 10 décembre 2024, a été ressentie notamment à Mostaganem avec une certaine appréhension qui survient lors des risques majeurs, souvent oubliés par certains. Cela a été signalé, dans un passé récent, à maintes reprises par la société civile notamment, par



l'Association du «Renouveau de Mostaganem» ainsi que par des thèses doctorales présentées au niveau d'universités dans ce sens ; celles-ci qui ont préconisé un certain nombre d'évaluations approfondies de leur état structurel, sont nécessaires pour déterminer les mesures de renforcement à mettre en œuvre. Il est bon de rappeler que dans certains quartiers de la ville de Mostaganem, les constructions ont été faites à l'époque coloniale avec l'utilisation de matériaux non adaptés aux normes sismiques actuelles tels que la terre crue, le bois et la pierre, ce qui rend les structures plus sensibles aux secousses. D'un autre côté, les bâtiments anciens ont été réalisés avec des matériaux plus ou moins résistants ; il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont pas été conçus avec les normes modernes de sécurité sismique. Tout ceci aggravé par l'absence de maintenance régulière contribuant à l'affaiblissement des structures comme ce fut le cas pour le toit du cinéma « Colisée » dans l'immeuble du même nom. En fait, l'importance de la réhabilitation des vieux bâtis va au-delà de la préservation du patrimoine culturel ; elle est cruciale pour la sécurité des habitants. Pour les spécialistes du domaine, des méthodes d'analyse avancées sont utilisées pour évaluer la résistance des structures existantes et permettent de développer des courbes de fragilité, aidant à prédire les niveaux de dommage en cas de séisme. Parmi les solutions en-

visageables et les recommandations à prendre en considération seraient : d'impliquer les Directions de l'exécutif, comme la DUCH et organismes locaux de la wilaya, avec la participation de la municipalité concernée, d'effectuer des évaluations périodiques de la vulnérabilité sismique des bâtiments anciens, de mettre en œuvre des travaux de réhabilitation ciblés pour renforcer les structures les plus vulnérables, d'organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les habitants et les professionnels du bâtiment sur les risques sismiques et les mesures de prévention notamment d'intégrer les considérations sismiques dans la planification urbaine pour éviter la construction de nouveaux bâtiments dans des zones à risque, sans oublier l'adaptation du plan ORSEC aux phénomènes sismiques. La préservation du patrimoine architectural de Mostaganem nécessite une action immédiate. Depuis plusieurs années, la question de la préservation et de la réhabilitation du vieux bâti est au cœur des préoccupations des habitants et le constat est alarmant: de nombreux immeubles, témoins d'un riche passé architectural, se dégradent inexorablement, mettant en péril non seulement le patrimoine bâti, mais aussi la sécurité des habitants. Néanmoins, malgré ces ressources financières et l'opération de rénovation de quelques 23 immeubles «haussmanniens» du centre-ville, vers 2017, de nombreux édifices restaient dans un état de délabrement avancé. Il est légitime de se poser encore des questions pour les autres immeubles restants. Le risque sismique, en particulier, constitue une menace réelle pour les bâtiments anciens dont les structures peuvent être fragilisées par le temps et par des interventions mal réalisées. La réhabilitation du vieux bâti ne se limite pas à des questions de sécurité car, c'est aussi un enjeu de développement économique et social. En redonnant vie à ces quartiers historiques, on favorise le tourisme, on crée de l'emploi et on renforce le sentiment d'appartenance des habitants à leur ville. Pour faire face à cette problématique complexe, plusieurs pistes peuvent être envisagées, à savoir: outre les recettes fiscales issues de la taxe d'habitation, il est probablement nécessaire de rechercher d'autres sources de financement. Des dispositifs d'incitation fiscale pourraient également être mis en place pour encourager les propriétaires à investir dans la rénovation de leurs immeubles.

En parallèle à l'ouverture d'une enquête après CSC-NCM

La FAF suspend Bekouassa et Abane

Par Rachid B.

Décidée, apparemment, à restaurer une image de marque quelque dégradée et que son nouveau président, Walid Sadi, s'attelle à restaurer depuis son élection, la Fédération algérienne de football n'a pas trop perdu de temps avant de réagir à la mascarade qui a entaché le déroulement de la 14ème journée de Ligue, disputée ce week-end. Personne n'avait, d'ailleurs, vraiment compris ce qui s'était passé à Constantine, notamment en toute fin de match que le referee avait accordé puis refusé un but aux locaux suite à une réclamation de l'équipe adverse et des images qu'il a pu consulter sur ... le téléphone portable d'un membre de la délégation du Najm ! « La Fédération algérienne de football (FAF) regrette l'is-

sue de la rencontre CS Constantine – NC Magra comptant pour la 14ème journée de la Ligue 1, entachée par une flagrante erreur d'arbitrage, donnant une mauvaise image du niveau réel de l'arbitrage » a, en effet, affirmé l'instance de Dély Brahim dans un communiqué publié sur son site officiel. L'institution fédérale a, ainsi, indiqué que « conformément aux pouvoirs qu'ils lui sont conférés, le Comité d'Urgence de la FAF entendu décide de suspendre avec effet immédiat les deux arbitres Lotfi Bekouassa et Adel Abane et ordonne la Commission Fédérale de l'Arbitrage (CFA) d'ouvrir une enquête quant à la conduite inexplicable de ces deux arbitres et d'en tirer les conclusions ». Et d'ajouter, sans fioritures : « La Fédération algérienne de football (FAF) qui œuvre inlassablement au renforcement du niveau technique et

la moralisation du corps arbitral ne tolérera aucun dépassement ou comportement susceptible d'entacher l'image de marque du football national ou qui peut favoriser la violence, que ce soit des officiels de matchs, des dirigeants ou des joueurs. Le Comité d'Urgence de la FAF a également ordonné à la Commission Fédérale de l'Arbitrage d'élaborer avant la fin de la phase aller une évaluation technique pour chaque arbitre, et d'arrêter la liste des plus performants en mesure d'officier en Ligue 1 ». Une sorte de trash-talk aux antipodes du discours policié et empreint de langue de bois usuellement utilisé pour évoquer de tels faits d'actualité, mais aussi et surtout un nouveau mode de gestion, tranchant certes mais transparent et efficace, de la nouvelle FAF, telle que voulue par Walid Sadi.

Ligue 1 Mobilis

La JSK conforte sa 1ère place

La JS Kabylie a conforté sa place de leader de la Ligue 1 Mobilis, en dominant l'ES Mostaganem (2-1), samedi à Tizi-Ouzou, pour le compte de la 14e journée, ayant vu ses premiers poursuivants le CS Constantine et l'ES Sétif céder des nuls à domicile, respectivement (0-0) contre le NC Magra et l'USM Alger (1-1). Une journée marquée par plusieurs rebondissements, dont certains sont intervenus en toute fin du temps additionnel, en changeant carrément l'issue du match, comme ce fut le cas à Alger, à Sétif et à Constantine. En effet, la JSS avait tenu bon pendant pratiquement tout le match l'ayant opposée au Paradou AC, avant de s'effondrer devant Yettou (87'), puis Kohili (90'+1), pour une défaite (2-0). Un précieux succès qui propulse le PAC à la 10e place du classement général, ex aequo avec le CR Belouizdad, avec 16 points pour chaque club, alors que la JSS reste scotché à la 14e position, avec treize unités. Même scénario à Sétif, où les visiteurs ont mené pendant pratiquement tout le match, grâce au but de Ghacha (30'), avant de concéder l'égalisation devant Bouchama,

ayant sauvé les meubles à la 90'+9 (1-1). Un résultat qui n'arrange aucun des deux antagonistes, car si les Algérois ont raté l'occasion de se hisser au pied du podium, tout en ayant trois matchs en retard, l'ESS a perdu deux précieux points, qui auraient pu la placer seule à la deuxième place du classement général, avec seulement deux longueurs de retard sur l'actuel leader. Finalement, et avec ce nul à domicile, l'Aigle noir se contente de la troisième place, qu'il partage avec le CS Constantine, qui s'est fait accrocher lui aussi à domicile par le mal-classé NC Magra (0-0). Au bout du suspense, le CSC pensait avoir changé la donne, car Omoyelé avait réussi à trouver le chemin des filets à la 90'+5, mais l'arbitre qui dans un premier temps avait validé ce but a fini par l'annuler. Un revirement qui a suscité une vive réaction de la part des "Sanafir" ayant protesté pendant plusieurs dizaines de minutes devant l'arbitre et ses assistants. La rencontre s'était arrêtée pendant plus d'une demi-heure avant de reprendre et se solder finalement par un nul vierge. Pour sa part, l'Olympique Akbou continue d'alterner le bon et le

moins bon, puisque moins d'une semaine après avoir ramené une précieuse victoire de Biskra, il a concédé une défaite inattendue contre le MC El Bayadh (0-1). Malgré tout, le club de la Soummam reste accroché à sa sixième place avec 17 points, alors que le MCEB réalise une petite avancée au classement général, en se hissant à la 13e place, avec 14 unités. Le bilan de cette 14e journée s'était ouvert vendredi, avec le déroulement des deux premiers matchs inscrits à son programme, à savoir: USM Khencela - US Biskra et MC Alger - ASO Chlef. Des duels à grands enjeux, car mettant aux prises des clubs concernés aussi bien par le maintien que par les premiers rôles, mais qui se sont finalement soldés par des nuls vierges. Une issue qui arrange beaucoup plus les affaires des clubs visiteurs, particulièrement la lanterne-rouge US Biskra, qui reste à un point derrière l'ES Mostaganem (avant-dernier/12 pts). De leur côté, et après s'être contentés de nuls à domicile, le Mouloudia et l'USMK peuvent se lamenter d'avoir laissé filer une excellente occasion de recoller au peloton de tête.

Décès Mahieddine Khalef

Le président de la FIFA présente ses condoléances

Le président de la FIFA, Gianni Infantino a tenu à exprimer sa profonde sympathie, à la Fédération algérienne de football (FAF), suite au décès de l'ancien sélectionneur national et légende du football algérien, Mahieddine Khalef, survenu, il y a dix jours, a indiqué un communiqué de l'instance fédération du football national. "Monsieur le Président, c'est avec grande tristesse et émotion que j'ai appris le décès de l'ancien sélectionneur national et légende du football algérien, Mahieddine Khalef. En tant que joueur, il évolua notamment pour la JS Kabylie, réussissant une accession historique en première division. Mais c'est surtout en tant qu'entraîneur qu'il inscrivit son nom dans l'histoire du club, en remportant notamment huit titres de champion d'Algérie et la Coupe des Clubs Champions Africains", ajoute le communiqué. Le défunt s'illustra également comme sélectionneur et co-sélectionneur de l'équipe d'Algérie, avec les qualifications au Tournoi Olympique de Football de 1980, à la Coupe d'Afrique des Nations de la CAF de la même année, ainsi qu'à la Coupe du Monde de la FIFA 1982, en Espagne. Il entraîna par la suite également aux Emirats Arabes Unis, au Maroc, et en Tunisie. Légende du football algérien et de la Jeunesse Sportive de Kabylie, ayant marqué de son empreinte l'histoire du club et du football algérien, son héritage, ses succès et ses réalisations, sur et hors du terrain, ne seront pas oubliés et il nous manquera beaucoup.

Supercoupe d'Algérie 2024 MCA-CRB domiciliée au stade 5 juillet

La Supercoupe d'Algérie de football 2024 senior entre le MC Alger et le CR Belouizdad, prévue le samedi 8 février 2025, a été domiciliée au stade 5 juillet, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP). Pour rappel, cette rencontre avait été prévue le 17 janvier 2025, avant d'être décalée au 8 février. Cette édition de la Supercoupe mettra aux prises le MC Alger, champion d'Algérie en titre, au CR Belouizdad, vainqueur de la Coupe d'Algérie devant le MCA (1-0), en finale disputée le 5 juillet dernier au stade olympique du 5-juillet. La dernière édition de la Supercoupe disputée en 2020, avait été remportée par le CR Belouizdad devant l'USM Alger (2-1).

Fédération algérienne de basket-ball
Mehdi Oucif élu nouveau président pour le mandat olympique 2024-2028



Mehdi Oucif a été élu président de la Fédération algérienne de basket-ball (FABB) pour le mandat olympique 2024-2028, à l'issue des travaux de l'Assemblée générale élective, tenus samedi à l'Ecole nationale supérieure en sciences et technologies du sport (ENS-STS) à Alger. Mehdi Oucif a récolté 44 voix, contre 26 pour Halim Timzouert et six pour Abdellah Moulla, les deux autres candidats en lice pour le poste de président de l'instance fédérale. Ancien basketteur et avocat de formation, Oucif (44 ans) avait occupé le poste de président de l'OS Bordj Bou Arreridj (Super-Division) durant le mandat olympique écoulé (2020-2024). Mehdi Oucif succède à Rabah Bouarifi, qui était à la tête de la FABB durant les deux derniers mandats olympiques. Les membres de l'AG ont également élu les sept nouveaux membres du bureau fédéral. Pour rappel, les bilans moral et financier de la FABB pour l'année 2024 avaient été approuvés à l'unanimité par les membres de l'Assemblée générale, réunis début décembre en session ordinaire au siège du COA.

Fédération algérienne de volley-ball **Mohand Tamadartaza élu nouveau président**



Mohand Tamadartaza a été élu à la tête de la Fédération algérienne de volley-ball (FAVB) pour le mandat olympique 2024-2028, à l'issue des travaux de l'Assemblée générale élective (AGE), organisés samedi au Centre de regroupement de préparation des jeunes talents de Chlef. A l'issue de l'élection, le nouveau président de la FAVB Mohand Tamadartaza, a obtenu 41 voix, contre 35 pour le président sortant Mohamed Heus, alors que le troisième candidat, Lyamine Benseghier, a obtenu 10 voix. Ingénieur en bâtiment et mécaniques des sols, Tamadartaza (55 ans) est également le président du RC Bejaia, qui évolue en Nationale 1 dames. Les membres de l'AG ont procédé également à l'élection des nouveaux membres du bureau fédéral.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية غليزان
مديرية التقنيين والشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب المؤسسات المصنفة و النشاطات المنظمة

قرار رقم 2673 موزع في يتضمن فتح تحقيق عمومي حول الملائمة وعدم الملائمة حول مشروع فتح وإستغلال قاعة العاب الكازينو ببلادية غليزان شارع محطة القطار رقم 05 والمستقنة من طرف السيدة بن الحاج جلول ربعة إن والي ولاية غليزان

باقتراح من السيد مديرية التقنيين و الشؤون العامة.

مقرر مالي: يفتح تحقيق عمومي حول الملازمة وعدم الملازمة لمدة ثلاثة (30) يوماً لمشروع فتح و استغلال قاعة العاب الكائنة ببلدية غليزان شارع مطحة القطار رقم 05 والمسيرة من طرف السيدة بن الحاج جلول ربعة وذلك ابتداء من تاريخ تبلغ المحافظ المحقق بفتح هذا التحقيق. المادة 02: يعين لهذا الغرض السيدة قايد بعینة الملحق اداري اقليمي ببلدية غليزان و ذلك محافظ محقق ببلدية غليزان حول المشروع المبين بالمادة الأولى أعلاه والتي ستقوم بالإجراءات الواردة في المرسوم التنفيذي رقم 207/05 المؤرخ في 04/06/2005 المعدل والمحدد بشروط وكيفيات فتح واستغلال مؤسسات التسلية والترفية والاسمايا المادتين 09 و 19 منه والقرار الوزاري الصادر عن السيد وزير الداخلية والجماعات المحلية المؤرخ في 29/10/2005. المادة 03: في حال غياب محافظ المحقق المعين يستخلف بمحافظ آخر مذكور في القرار الوالائي المتعلق بتعيين المحافظين لسنة 2024 على مستوى بلدية غليزان.

المادة 04: يفتح على مستوى مقر بلدية غليزان سجل تجمع فيه أراء كل المحاولات التي تقدم طيلة مدة إجراءات التحقيق، وذلك لتمكين الجمهور من الاستعلام حول هذا المشروع.

المادة 05: يكافل السادة الأمين العام للولاية، قائد المجموعة الإقليمية للدرك الوطني، رئيس أمن الولاية مديرية التفتيش والشؤون العامة، مدير البيئة، مدير الصحة والسكان، مدير الحماية المدنية ، مدير الشباب والرياضة مديرية التجارة، مدير التعمير والهندسة المعمارية والبناء، مدير الوكالة الولاية الصندوق لوطنى للضمان الاجتماعي لغير الأجراء، رئيس دائرة غليزان ورئيس المجلس الشعبي لبلدية غليزان كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار.

المادة 06: ينشر هذا القرار ضمن نشرة القرارات الإدارية للولاية.

الوالی 23 12 2024

25.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الأستاذ مهلي سيد احمد عبد الكرييم
محضر قضايى لدى مجلس قضاء غليزان
Maitre MEHALI SIDAHMED A. KRIM
046-78-62-55 - 046-78-62-68

23.12.2024

1

الجمهوريه الجزائريه الديمقراطيه الشعبيه
الاستاذ مهالي سيد احمد عبد الكريم
محضر قضائي لدى مجلس قضاء غليزان
Maitre MEHALI SIDAHMED A.KRIM
شارع ترzagات جيلالي عمارة 05 وادي رهيو / هاتف: 046.78.62.68

عن الأستاذ محلى سيد احمد عبد الكريم محضر قضائى لدى مجلس قضاء غليزان الكائن مقبر مكتبه بشارع تر غات
جبلالى عمارة رقم 05 وادى رهيب. طبقاً لنص المادة 737 وما يتليها من قانون الاجراءات المدنية والادارية. تتفقى
السند التوفيقى عقد اعتراف بين المحمر من طرف الأستاذ بن الطيب بن على موئى بمدينه الشلف بتاريخ
12/12/2013 والممهور بالصيغة التقليدية الصادرة عن الأستاذ بن عبد الله مسir الموافق بين الطيب بن
الشلف وبين الطيب بن على موئى بمدينه الشلف. صالح السيد مداوين بن عبد الله مسir
لتخصيص قيمة الدين المقترد بـ 7.000.000,00 دج سبعة ملايين دينار جزائري. بشارع كعبه سليمان أولاد
الساكن: بحى الراشح دحان الشلف. ضد السيد: عيسى شيخ ولد عبد القادر. السakan: عيسى شيخ ولد عبد القادر العطنى
بيانات العقار المعنى بالبيع بالمراد العطنى وتعينه: حق امتياز لمدة 40 سنة المنحو بموجب عقد محمر من
طرف مديرية أملاك الدولة لولايته غليزان بتاريخ 30/04/2012 على قطعة ارضية شكل الواء العقار يلى للمستمرة
الفللاحية الجماعية سى توفيق 38 بنسية 03/01/2013 مخصص متساوية فى الشيوخ من قطعة ارض
مساحتها ثلاثة هكتار وسبعين وستون ار و خمسون متبتار 13 هكتار 67 ار و 50 سار حسب المخطط المرفق
باصل هذا العقد والتى تقع بالمكان المسمى الكاف لحرم بتدية اولاد يعيش دائرة عمي موسى غليزان قسم رقم 33
محفومة ملكية رقم 01 من مخطط سبع الارضى المنجز بتاريخ 1992/05/25 يحدها من الشمال ارض فلاحية ومن
الجنوب طريق بلدى والشرق اداري + شعبة ومن الغرب وادى. الدانين المقيدين بالشهادة العقارية هذه الحقوق
العقاراتية مرهونة بموجب قانونى صالح ينك الفلاحة والتربية وكالة عمي موسى ضمان دين قدره
7.269.000,00 دج سبعة ملايين ومائتان وتسعة وستون ألف دينار جزائري رهن قانونى مشهر بالمحافظة العقارية
تاریخ 05/05/2017/12/28. بعد ايداع قلمة شروط البيع بالمراد العطنى لدى كتابة ضبط محكمة عمي
بطرير سوس 2010/01/24/05 تحت رقم 704/2010/01 تحقى طرف الخبر عالم محمد بن طيف الخير
المنجزة بين طرف الخبر عالم محمد بن طيف الخير عالم محمد بن طيف الخير عالم محمد بن طيف الخير
عشرون دينار جزائري. ويكون بيع هذا العقار يقسم البيوع العقارية بمحكمة عمي موسى بتاريخ 26/12/2024 على
اساس صاحبا يغير حكمه عمي موسى. اثنا ذلك حررت العحضر الحالى طبقاً للمادة 749 من قانون الاجراءات
المدنية والإدارية ليتم نشره طبقاً للمادة 750 من نفس القانون ، لاستعلام والاتصال بالرقم: 046.78.62.68 او
0556.72.78.77

23.12.2024

100

مكتب التوثيق للأستاذ بوشيبة محمد
موثق بالسانية هي الصباح هي 338 مسكن
الشحامي دائرة السانية ، ولاية وهران
بلوك L3 رقم 02 بلدية سيدي

**ETUDE NOTARIALE
DE MAITRE KHALED AISSA
NOTAIRE A CITE SIDI ECHEKH L13
SAIDA
MODIFICATION D'UNE EURL
UNION SANABIL**

Aux Terme d'un acte établi par le Notaire Soussigne, le **18/12/2024** a été modifier une SARL dénommée **EURL UNION SANABIL** a été modifier l'article 04 douar oulad bouziyen route nationale num 06 au lieu de section 032 ilot 0001 ain tghat oulad khaled saida. l'article 05 madame **Kadri Souad** est désignée en qualité de gérante de la eurl au lieu de Mr **Kehli abdelmoumin**. Deux expéditions seront déposées à l'antenne du cnrc de la wilaya de Saida.

Pour Avis, Le Notaire

23.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية غليزان
 دائرة غليزان
بلدية غليزان
 مديرية التعمير والبناء
مصلحة التعمير والبناء
الرقم: 18 / م ت ب / 2024
 يتضمن فتح تحقيق حول الملازمة وعدم الملا
 ن شناط ممهني لفائدة السيد: موسى ساسي أو
 بيس المجلس الشعبي البلدي بالنفيضة غليزان
 بافتراض من السيد الكاتب العلم

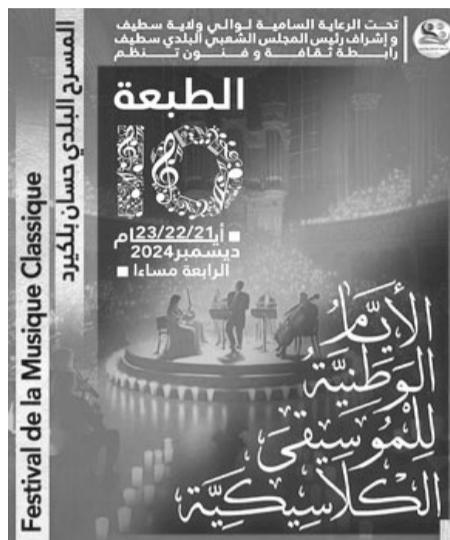
المادة الأولى: يتم فتح تحقيق حول الملامنة
الملامنة لقيادة السيد: موسى سامي إبراهيم الكان
شارع العقدي عبريوش ببلدية غليزان والمتضمن بتر
لقطع محل لبيع المشروبات غير الكحولية من
الأولى مهني على مستوى بلدية غليزان لمدة خمسة
يوم 15 يوم، وذلك ابتداء من 17/12/2024
المادة الثانية: يكلف السيد: قفول
كمندوب حقوق يشهر وفتح دفتر يسجل في
الملاحظات المقدمة طيلة إجراءات مدة التحقق.
المادة الثالثة: يكلف السيد: الكاتب العام للبلدية، مدير الـ
والبناء للبلدية، محافظ الأمن الولائي، الكل فيما
بتتنفيذ هذا المقرر.

رئيس المجلس الشعبي 2024

2.2024

Sétif

Coup d'envoi de la 10e édition des Journées nationales de musique classique



nisatrice de la manifestation en partenariat avec l'Assemblée populaire communale (APC), a indiqué à l'APS, en marge de la cérémonie d'ouverture, que ces journées offriront aux mélomanes, trois jours durant, des morceaux puisés des grands classiques signés des plus grands musiciens, exécutés par des musiciens algériens, en duo et en solo, ainsi que par des orchestres symphoniques.

La première soirée a permis au public présent, constitué essentiellement d'amateurs de grande musique et de familles, d'apprécier le talent et la maîtrise du duo Khalil Ouali et Abderrahmane Djellouli, de Sétif, qui ont interprété plusieurs sonates pour violon et piano, suivi d'un solo de guitare acoustique exécuté par l'artiste Khalil Torche, de Sétif également, puis d'une prestation de l'orchestre de l'Institut régional de formation musicale d'Annaba.

Cette 10ème édition des Journées de musique classique se poursuivra, dimanche, avec l'orchestre de l'Institut régional de formation musicale de Laghouat, et celui de l'Association culturelle de musique classique de Sétif, dirigée par le maestro Laïd Ferhat, après une prestation en solo de la pianiste Meriem Amrani.

Lundi, au 3ème et dernier jour de cette édition, la scène du théâtre Hassan-Belkireh sera confiée à l'orchestre de l'Institut national supérieur de musique (INSM) d'Alger qui gratifiera le public de morceaux puisés du répertoire classique, avant la projection d'une vidéo mettant en avant les avis et impressions des participants aux précédentes éditions.

Le coup d'envoi de la 10ème édition des Journées nationales de musique classique a été donné samedi en début de soirée au théâtre communal Hassan-Belkireh de Sétif, après une interruption de 6 ans.

Le président d'honneur de la ligue Culture et Arts de la commune de Sétif, orga-

niseuse de la manifestation en partenariat avec l'Assemblée populaire communale (APC), a indiqué à l'APS, en marge de la cérémonie d'ouverture, que ces journées offriront aux mélomanes, trois jours durant, des morceaux puisés des grands classiques signés des plus grands musiciens, exécutés par des musiciens algériens, en duo et en solo, ainsi que par des orchestres symphoniques.

La première soirée a permis au public présent, constitué essentiellement d'amateurs de grande musique et de familles, d'apprécier le talent et la maîtrise du duo Khalil Ouali et Abderrahmane Djellouli, de Sétif, qui ont interprété plusieurs sonates pour violon et piano, suivi d'un solo de guitare acoustique exécuté par l'artiste Khalil Torche, de Sétif également, puis d'une prestation de l'orchestre de l'Institut régional de formation musicale d'Annaba.

Cette 10ème édition des Journées de musique classique se poursuivra, dimanche, avec l'orchestre de l'Institut régional de formation musicale de Laghouat, et celui de l'Association culturelle de musique classique de Sétif, dirigée par le maestro Laïd Ferhat, après une prestation en solo de la pianiste Meriem Amrani.

Lundi, au 3ème et dernier jour de cette édition, la scène du théâtre Hassan-Belkireh sera confiée à l'orchestre de l'Institut national supérieur de musique (INSM) d'Alger qui gratifiera le public de morceaux puisés du répertoire classique, avant la projection d'une vidéo mettant en avant les avis et impressions des participants aux précédentes éditions.

Tlemcen

Coup d'envoi de la 13e édition du Festival culturel national de la musique Hawzi

Le coup d'envoi du 13e Festival culturel national de la musique Hawzi a été donné samedi soir au Palais de la Culture "Abdelkrim Dali" à Tlemcen, avec la participation de plus de 150 artistes représentant différentes écoles de ce style musical issus de plusieurs wilayas. Dans une allocution lue en son nom par la représentante du ministère, Fatiha Keddouri, le ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou, a indiqué que "le style Hawzi fait partie de la musique arabo-andalouse. Tlemcen est l'une des premières écoles fondées en Algérie pour préserver ce patrimoine culturel et artistique précieux". Le ministre a ajouté que "le ministère de la Culture et des Arts, à travers ce festival, a assuré la pérennité et la célébration de ce genre unique de notre musique".

M. Ballalou a également souligné que "l'Etat a mobilisé d'importants moyens dans le cadre d'une approche claire et efficace pour valoriser et promouvoir les aspects de notre identité culturelle et artistique à travers 200 festivals culturels officiels, dont six sont consacrés à la musique classique algérienne, englobant les styles andalou, hawzi, malouf, sanaâ et aroubi". Le ministre a précisé que ce festival constituait un espace pour les artistes, les créateurs et les chercheurs en art et en culture algérienne, ainsi qu'une opportunité pour nous de consigner ce patrimoine, de le préserver et de l'actualiser, appelant la société civile et les acteurs culturels à contribuer au succès des initiatives culturelles et à la promotion du patrimoine".

De son côté, le Commissaire

Théâtre professionnel

Ouverture officielle du 17e Fnpt à Alger



Le 17e Festival national du théâtre professionnel (Fnpt) s'est ouvert vendredi soir à Alger, lors d'une cérémonie officielle en hommage à la comédienne Nadia Talbi, figure emblématique du 4e Art algérien, en présence du ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou.

Accueillie au Théâtre national algérien Mahiéddine-Bechtarzi (TNA), la cérémonie de cette 17e édition dédiée à Nadia Talbi, 80 ans, s'est déroulée en présence de la comédienne, aux côtés de figures du théâtre et du cinéma algériens ainsi que des représentants d'établissements culturels et des cadres du ministère de la Culture et des Arts.

Nadia Talbi, visiblement émue, est montée sur scène pour exprimer sa "reconnaissance et sa gratitude" au public nombreux venu lui témoigner son "affection", son "soutien" et son "égard" au théâtre et à ses acteurs.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre de la Culture et des Arts a souligné que le théâtre demeure "un art et un outil efficace" pour la consécration des

"hautes valeurs humaines", saluant à juste titre, "l'initiative du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, d'instaurer le baccalauréat artistique". Relevant la nécessité de préserver la mémoire nationale, M. Ballalou a affirmé que cette édition célébrant le 70e anniversaire du déclenchement de la glorieuse révolution de libération nationale, était une occasion pour souligner le "rôle majeur de l'art et de la culture" qui, a-t-il dit, ont contribué à "faire connaître, durant le combat du peuple algérien pour l'indépendance, la cause algérienne et à préserver la mémoire nationale à travers le théâtre".

Le ministre a, d'autre part, réaffirmé "le soutien de son département au théâtre", en accordant un "intérêt particulier" à la formation et au théâtre pour enfants qui constitue, selon lui, un "élément essentiel à la sensibilisation culturelle des générations futures". Pour sa part, le commissaire du Festival, Mohamed Yahioui, a souligné "le rôle du théâtre dans l'accompagnement de la vie culturelle en Algérie" à

travers les différentes époques, grâce à des acteurs qui "ont contribué à l'enrichissement de l'action théâtrale de notre pays".

La cérémonie d'ouverture a été également marquée par la présentation du spectacle "70 sana fi gharamek (Epris de toi.. 70 ans) du metteur en scène Mohamed Cherchel, qui revisite les "grandes stations" qui ont marqué le 4e Art algérien durant 70 ans. D'une durée de 100 mn, ce montage théâtral revient sur la Troupe artistique du FLN (Front de libération nationale), fondée en Tunisie en 1958, retracant dans un déroulement (historique) chronologique les premières années du théâtre algérien à travers des reproductions d'oeuvres comme "Galou Iaareb Galou", "Hassan Terro", "Les enfants de la Casbah", "Ladjouad", et autres spectacles qui ont marqué l'action théâtrale après l'indépendance de l'Algérie.

Associant des comédiens anciens à l'image de Mustapha Ayad, Allaoua Zermani, Brahim Chergui, Hamid Achouri, ou encore Hakim Dakkar, aux côtés de jeunes comédiens, le spectacle évoque des hommes de théâtre et leurs expériences à l'image d'Abderrahmane Kaki, Abdekader Alloula, Abelhalim Raïs, Mustapha Kateb, Kateb Yacine, Malek Bouguermouh, Sonia, Mohia et tous les créateurs qui ont marqué la scène théâtrale algérienne.

"70 sana fi gharamek est un hommage à tous les créateurs et les enfants de la scène théâtrale algérienne, morts ou vivants, qui ont marqué, 70 ans durant, la scène théâtrale par leurs œuvres évoquées dans ce montage théâtral », a expliqué le metteur en scène.

Auparavant, la troupe "Assala" de Sidi Bel Abbès, a animé à la place publique Mohamed-Touri (à proximité du TNA), un spectacle de rue alliant madih et raï, devant un public nombreux.

Dix-neuf (19) pièces de théâtre, produites par le TNA et les théâtres régionaux, concourront au 17e Fnpt qui se poursuit jusqu'au 30 décembre prochain, en plus des spectacles programmés hors compétition.



de ce festival se poursuivant jusqu'au 25 décembre courant, Amine Boudefla, a souligné que ce legs musical comptait parmi les styles artistiques les plus remarquables en Algérie, un héritage qui a été sauvegardé grâce aux associations

musicales et aux figures emblématiques de ce style musical.

Pour cette édition, des soirées musicales consacrées au hawzi sont programmées dans plusieurs communes de la wilaya, selon Amine Boudefla.

11h00 Les Feux de l'amour
 11h45 Petits plats en équilibre
 11h50 Les douze coups de midi
 12h55 Petits plats en équilibre
 13h00 JT 13h
 13h40 Petits plats en équilibre
 13h45 Au cœur des Restos du coeur
 13h55 Météo
 14h00 Jumanji
 15h45 Maman, j'ai raté l'avion
 17h30 Star Academy, la quotidienne
 18h30 Ici tout commence
 19h10 Demain nous appartient
 19h55 Météo
 20h00 JT 20h
 20h45 Tirage du Loto
 20h50 Petits plats en équilibre
 21h00 Météo
 21h10 Joséphine, ange gardien
 22h00 Joséphine, ange gardien
 22h55 Eurodreams
 23h00 Camping Paradis
 00h35 Les experts : Miami
 01h20 Les experts : Miami

08h19 Le lexique des dyslexiques
 08h24 Le Dernier Jaguar
 10h02 Têtâtête(s)
 10h15 Un p'tit truc en plus
 11h50 Artus : Son p'tit truc en plus
 12h21 La boîte à questions
 12h31 Viendez au Groland
 12h54 En aparté
 13h25 Une vie
 15h12 Winter Break
 17h20 Têtâtête(s)
 17h35 Noël joyeux
 18h56 La boîte à questions
 19h04 40 ans de Canal+, les bonus
 19h15 Hot Ones
 19h54 En aparté
 20h30 En aparté
 21h07 Karaoké
 22h33 My Way
 23h54 Concert Olympia Symphonique, Festival de Paris
 00h09 Saturday Night Live
 01h16 American Star

12h00 Régions d'ici
 12h20 Dans le rétro
 12h30 ICI 12/13
 14h20 Rio Bravo
 16h40 La p'tite librairie
 16h45 Duels en familles
 17h20 Slam
 18h05 Questions pour un champion
 18h50 Journal
 18h53 Consomag
 19h00 Dans le rétro
 19h12 Hors la ville
 19h19 ICI 19/20 édition toutes régions
 19h50 Tout le sport
 20h01 Le journal des talents
 20h10 Météo régionale
 20h18 Dans le rétro
 20h20 Un si grand soleil
 20h40 Un si grand soleil
 21h05 Maestro(s)
 22h30 Mon chien Stupide
 00h45 Les enquêtes de Vera
 02h15 Nos maisons enchantées

05h30 Incroyables transformations
 06h30 Incroyables transformations
 07h30 Incroyables transformations
 08h35 M6 Boutique
 09h45 Ça peut vous arriver
 11h30 Ça peut vous arriver chez vous
 12h40 Météo
 12h45 Le 12.45
 13h40 Un jour, un doc
 14h25 Un jour, un doc
 14h50 Un jour, un doc
 15h50 Un jour, un doc
 16h50 Un jour, un doc
 17h30 Un jour, un doc
 18h30 Tous en cuisine, menus de fêtes avec Cyril Lignac
 19h40 Météo
 19h45 Le 19.45
 20h35 Scènes de ménages
 21h10 Antigang : La relève
 22h55 Antigang
 00h25 Enquête exclusive
 01h45 Enquête exclusive

06h50 ARTE Journal Junior
 06h55 Le Viêtnam au chevet des pangolins
 07h50 Invitation au voyage
 08h35 Invitation au voyage
 09h25 Camilla : Maîtresse, épouse, reine consort
 10h05 Le roi Charles III
 10h55 Un hiver au Québec
 11h40 Canada, la force de la nature
 12h25 Marchés du monde
 13h00 La carpe, une alternative au saumon"
 13h35 La main au collet
 15h15 Le corsaire noir
 17h25 Invitation au voyage
 18h10 Invitation au voyage
 19h00 Les lionnes de Namibie : Reines de la côte des Squelettes
 19h45 Arte journal
 20h05 28 minutes
 20h50 Samuel
 20h55 La vie est belle
 23h05 Etre noir à l'Opéra
 01h20 Rossini : Le Turc en Italie, Teatro Real de Madrid

TÉLÉVISION

15

Votre soirée

21h10

ANTIGANG : LA RELÈVE



Ancienne légende de la brigade Antigang, connue pour ses méthodes peu conventionnelles, Niels Cartier a quitté la police après une intervention qui a mal tourné et qui a conduit au décès de son épouse. Lorsque le gang de braqueurs responsable de sa mort réapparaît huit ans plus tard, Niels est prêt à tout pour obtenir sa vengeance, même à se faire aider par sa fille de quatorze ans au caractère bien trempé.

Acteur: Alban Lenoir (Niels Cartier), Cassiopée Mayance (Charlotte-Serge), Sofia Essaïdi (Aurore Chalet), Jean Reno (Serge Buren), Stéfi Celma (Ricci)

21h10

ZORRO



Haute-Californie, 1821. Don Diego de la Vega n'a pas enfilé le costume de Zorro depuis 20 ans. Alors que les populations locales souffrent du pouvoir espagnol en place, le souvenir du héros semble avoir disparu. À la mort de son père Don Alejandro, Diego lui succède au poste de maire de Los Angeles. Il constate vite que la municipalité est confrontée à de gros problèmes financiers du fait de l'avidité d'un homme d'affaires local, Don Emmanuel. Ses pouvoirs de maire s'avérant insuffisants pour combattre l'injustice, Diego fait réapparaître le fameux Zorro.

Realisateur: Jean Baptiste Saurel

20h50

MAESTRO(S)



Chez les Dumar, on est chefs d'orchestre de père en fils : François achève une longue et brillante carrière internationale tandis que Denis vient de remporter une énième Victoire de la Musique Classique. Quand François apprend qu'il a été choisi pour diriger la Scala, son rêve ultime, son Graal, il n'en croit pas ses oreilles. D'abord comblé pour son père, Denis déchante vite lorsqu'il découvre qu'en réalité c'est lui qui a été choisi pour aller à Milan.

Acteur: Yvan Attal (Denis Dumar), Pierre Arditi (François Dumar), Miou-Miou (Hélène Dumar), Caroline Anglade (Virginie),



Ghaza

Les habitants peinent à survivre



L'ONG Action Aid International a déclaré que les habitants dans la bande de Ghaza ont désormais du mal à survivre en raison d'une grande pénurie des produits alimentaires, dont le pain. Dans un communiqué publié samedi et relayé par l'agence de presse Wafa, l'ONG a indiqué que "de nombreuses familles dans l'enclave palestinienne comptant jusqu'ici sur les restaurants communautaires comme seul espoir d'obtenir un repas par jour, n'arrivent désormais plus à trouver de quoi se nourrir après la fermeture de ces restaurants, faute justement de produits alimentaires, dont la farine". Selon l'organisation, il n'y a que quatre boulangeries gérées par le Programme alimentaire mondial (PAM) à Ghaza qui sont encore ouvertes, et la demande est si forte que les gens sont obligés de faire la file de 3 heures du matin devant les boulangeries et les camions de farine pour essayer d'obtenir leur ration. Action Aid International a souligné que la faim et la malnutrition dans le nord de Ghaza augmentaient rapidement et que le seuil de famine avait déjà été dépassé, mais que l'aide n'atteignait que très peu la région. Avant de conclure: "Avec l'utilisation continue de la faim comme arme de guerre par l'entité sioniste à Ghaza, il devient de plus en plus difficile pour les gens d'obtenir suffisamment de nourriture pour survivre", a déclaré Reham Jafari, responsable de la communication et du plaidoyer de la fondation.

Cyclone Chido

Le Mozambique déplore 76 morts

Le cyclone Chido, qui a ravagé Mayotte, a causé la mort de 94 personnes au Mozambique, selon un bilan diffusé samedi par l'Institut mozambicain de gestion des risques et désastres. Un précédent bilan faisait état mardi, de 76 morts dans le pays. Le nouvel inventaire des dégâts fait désormais état de près de 62.000 habitations complètement détruites dans le pays d'Afrique australe où le cyclone a frappé dimanche après avoir dévasté le petit archipel français de Mayotte, dans l'océan Indien. Plus de 380.000 personnes ont été touchées par la dépression principalement dans le nord de cet Etat lusophone, figurant parmi les pays les plus pauvres au monde. Abris, nourriture, kits d'hygiène et moustiquaire sont "identifiés comme étant les besoins les plus urgents pour la population touchée", a indiqué dans un communiqué vendredi l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le Mozambique demeure pour le moment le pays où le bilan est le plus lourd. Six jours après le passage du cyclone à Mayotte, 35 morts et quelque 2.500 blessés y ont été dénombrés par le ministère de l'Intérieur français.

Protection des enfants dans les conflits armés

L'Algérie réitère son engagement à soutenir tous les efforts

L'Algérie a réitéré, vendredi à New York, son engagement à soutenir tous les efforts visant à protéger les enfants dans les conflits armés, condamnant les violations commises par l'occupant sioniste à l'encontre des enfants palestiniens. Lors d'une session du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés, la représentante de l'Algérie, Mme Nawel Noureddine, a déclaré que "dans le contexte de l'escalade des conflits dans plusieurs régions du monde, il est impératif de fournir une protection aux enfants pour renforcer les espoirs pour un avenir meilleur, et il est nécessaire de ne négliger aucun effort pour assurer la sécurité des enfants". Dans son allocution, qui a suivi l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet de résolution concernant la protection des enfants dans les zones de conflits, un projet auquel la délégation algérienne a participé, Mme Nawel Noureddine a exprimé "la satisfaction de l'Algérie quant à l'adoption de la résolution et son engagement sans faille à soutenir tous les efforts visant à protéger les enfants dans les conflits armés". Elle a attiré l'attention sur la situation des enfants à



Ghaza suite aux violations commises par l'occupant sioniste à leur encontre, rappelant les chiffres alarmants annoncés par le directeur exécutif de l'UNICEF le 14 décembre concernant les milliers d'enfants tombés en martyr à Ghaza, alors que des milliers d'autres manquent des besoins de première nécessité, sur fond de la poursuite du blocus de l'occupant empêchant l'acheminement des aides humanitaires. Elle a ajouté que

ce nombre de martyrs "illustre de manière frappante" les violations graves commises contre les enfants par les forces d'occupation sionistes. Mme Nawel Noureddine a souligné que de nombreux enfants souffrent le martyre dans divers conflits à travers le monde. Par conséquent, cette résolution "constitue une étape importante pour assurer la protection durable des enfants dans les zones de conflits", a-t-elle dit.

France

Plusieurs rassemblements de solidarité avec la Palestine

Des rassemblements de solidarité avec le peuple palestinien ont eu lieu, vendredi soir, devant les mairies de nombreuses villes de France, à l'appel d'une centaine d'associations françaises soutenant la cause palestinienne. En effet, une veillée aux flambeaux a été organisée, vendredi, devant de nombreuses mairies, partout en France, réclamant un cessez-le-feu "immédiat et pérenne à Ghaza", "l'ouverture de tous les points de passage" à l'aide humanitaire, la fin de la colonisation et la fin de l'impunité de l'entité sioniste. Les participants aux rassemblements ont plaidé pour la fin de l'occupation, de la colonisation et de la politique d'apartheid menée par l'entité sioniste, exigeant le respect du droit au retour des réfugiés palestiniens et la libération de plus de 10.000 prisonniers politiques palestiniens détenus au mépris du droit international. Exprimant leur indignation face à la politique de famine et d'extermination de la population palestinienne, menée par l'entité sioniste, les manifestants ont insisté sur l'importance de soutenir l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) sur le plan matériel et politique, et d'appliquer les décisions de la Cour Pénale Internationale (CPI), "sans restriction ni réserve". "Nous n'acceptons aucune immunité pour les criminels de guerre", ont crié les participants aux rassemblements. Réclamant des sanctions diplomatiques et économiques contre l'entité sioniste, les manifestants ont mis l'accent, notamment sur la nécessité de décréter un embargo sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et de



composants militaires à destination de cette entité. Ils ont réitéré, à l'occasion, leur appel à la reconnaissance par la France de l'Etat de Palestine dans le cadre du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, dénonçant "la complicité" des autorités françaises avec l'entité sioniste. D'autres rassemblements sont également prévus samedi soir en solidarité avec les enfants de Palestine, principales victimes du génocide perpétré par l'entité sioniste. Dans leur appel à manifester, les associations solidaires de la résistance palestinienne rappellent que près de 20 000 enfants palestiniens sont tués, des milliers d'autres amputés et handicapés à vie. Elles précisent, à ce propos, que Ghaza compte le plus

grand nombre d'enfants amputés par habitant au monde. "Privés d'école, profondément traumatisés, ils subissent des souffrances quotidiennes indescriptibles", soulignent-elles, affirmant que la communauté internationale ne peut plus "continuer à détourner le regard". Elles exhortent, dans ce contexte, les Français à se mobiliser en force pour "imposer des sanctions" à l'entité sioniste et "imposer la fin des massacres, du génocide et du déni d'humanité". Les participants sont invités, à ce titre, à recueillir des dessins et des messages d'enfants qui seront lus et affichés. Des bougies qui représentent le nombre d'enfants gazaouis morts chaque jour depuis octobre 2023, seront allumées, à l'occasion.